

**L'accessibilité aux centres de la petite enfance :  
Le point de vue de parents  
sans emploi et en situation de pauvreté**

Lise Binet

Direction de santé publique de Québec  
Régie régionale de la santé et des services sociaux  
MAI 2002

---

L'étude a été réalisée grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec dans le cadre du Programme de subvention en santé publique pour projets d'étude et d'évaluation (PSSP) 2001-2002. Le devis de recherche avait été préparé et soumis par Danièle Landry.

Le devis de recherche a été accepté par le Comité d'éthique de la recherche clinique du CHUL.

**Personne à contacter pour obtenir un exemplaire de l'étude :**

Madame Sylvie Bélanger  
Direction de santé publique de Québec  
2400, d'Estimauville  
Beauport (Québec)  
G1E 7G9  
Tél. : (418) 666-7000, poste 217 ou 215  
Télec. : (418) 666-2776  
Courriel : [s.belanger@ssss.gouv.qc.ca](mailto:s.belanger@ssss.gouv.qc.ca)

Coût de l'exemplaire : 15.00 \$ plus TPS (1.05 \$) Total de 16.05 \$ incluant les frais postaux.

Cette publication a été versée sans la banque de SANTÉCOM

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2003  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN : 2-89496-245-2

**Citation suggérée :**

BINET, Lise. *L'accessibilité aux centres de la petite enfance : le point de vue de parents sans emploi et en situation de pauvreté*, Beauport, Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 2003, 70 p.

## REMERCIEMENTS

*Sans le généreux témoignage de parents vivant dans des conditions économiques difficiles, cette étude n'aurait pas été possible. Nous les remercions de leur participation, des mots confiés qui constituent la matière première de la présente recherche.*

Nous remercions également de leur collaboration les personnes suivantes qui ont collaboré à la sélection des parents et qui ont cru que cette étude valait la peine d'être menée :

Claire Beaupré, Centre de la petite enfance L'Anse aux lièvres  
Annick Bouchard, CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier  
Alain Bilodeau, Parent Unique Limoilou  
Nathalie Dupont, Le Pignon bleu, La maison pour grandir  
François Lantier, Centre de la petite enfance Jardin bleu  
Claude Légaré, CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier  
Annie Pressé, Ressource Parents Vanier  
Cécilia Oliva, Centre de la petite enfance Pomme cannelle  
Isabelle Savary, Centre de la petite enfance La Butte à moineaux  
Dorothée Schmid, Ressources Familles Maizeret  
Line Thibault, Centre de la petite enfance Allô ! mon ami

Lina Bergeron et Céline Girard ont assumé le travail d'édition du rapport et Odile Nadeau celui du suivi administratif du projet. Elles ont toutes trois notre reconnaissance pour la qualité de leur travail. Enfin, nous remercions Danièle Landry, Francine Allard, Shelley-Rose Hyppolyte et Guy Roy de la Direction de santé publique de Québec pour leur appui et leur contribution à la réalisation de l'étude.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RÉSUMÉ.....</b>                                                                                                                         | <b>1</b>  |
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                  | <b>5</b>  |
| <b>L'ACCESSIBILITÉ AUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE : LE POINT DE VUE<br/>ET LA DÉCISION DES PARENTS PRESTATAIRES D'AIDE SOCIALE .....</b> | <b>7</b>  |
| <b>1. PERTINENCE DE LA RECHERCHE .....</b>                                                                                                 | <b>7</b>  |
| 1.1. LA PAUVRETÉ EXISTE .....                                                                                                              | 7         |
| 1.2. LA PAUVRETÉ AFFECTE LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS .....                                                                                | 8         |
| 1.3. ON PEUT INTERVENIR POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS VIVANT<br>DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETÉ .....                            | 9         |
| <b>2. PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS ET CADRE D'ANALYSE .....</b>                                                                                | <b>11</b> |
| 2.1. LE PROBLÈME DE L'ACCÈS ET DE LA FRÉQUENTATION DES CPE PAR LES ENFANTS DE<br>MILIEUX DÉFAVORISÉS.....                                  | 11        |
| 2.2. CADRE D'ANALYSE .....                                                                                                                 | 13        |
| <b>3. MÉTHODOLOGIE .....</b>                                                                                                               | <b>17</b> |
| 3.1. SOURCES D'INFORMATION ET POPULATION À L'ÉTUDE.....                                                                                    | 17        |
| 3.2. SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON .....                                                                                                      | 18        |
| 3.3. CANEVAS D'ENTREVUE ET CONTEXTE DE L'ENTRETIEN.....                                                                                    | 19        |
| 3.4. ANALYSE DES DONNÉES.....                                                                                                              | 19        |
| 3.5. LIMITES DE L'ÉTUDE .....                                                                                                              | 19        |
| <b>4. DESCRIPTION DE LA POPULATION À L'ÉTUDE.....</b>                                                                                      | <b>21</b> |
| 4.1. CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES .....                                                                                                   | 21        |
| 4.2. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES.....                                                                                                      | 22        |
| 4.3. AUTRES CARACTÉRISTIQUES .....                                                                                                         | 24        |
| <b>PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....</b>                                                                                                     | <b>25</b> |
| <b>5. LE POINT DE VUE DES PARENTS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX CPE.....</b>                                                                     | <b>25</b> |
| 5.1. DISPONIBILITÉ DES PLACES.....                                                                                                         | 25        |
| 5.1.1. <i>La rareté des places comme explication.....</i>                                                                                  | <i>25</i> |
| 5.1.2. <i>La trajectoire d'accès dans un contexte de pénurie de places .....</i>                                                           | <i>26</i> |
| 5.1.3. <i>« Voler une place » dans un contexte de pénurie de places .....</i>                                                              | <i>29</i> |
| 5.1.4. <i>Points saillants.....</i>                                                                                                        | <i>31</i> |
| 5.2. L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE .....                                                                                                    | 31        |
| 5.2.1. <i>L'importance accordée à la proximité du service.....</i>                                                                         | <i>32</i> |
| 5.2.2. <i>Les contraintes au déplacement contribuent à réduire l'accès.....</i>                                                            | <i>33</i> |
| 5.2.3. <i>Points saillants.....</i>                                                                                                        | <i>34</i> |
| 5.3. L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE .....                                                                                                      | 34        |
| 5.3.1. <i>La gratuité des services et l'utilisation à temps complet.....</i>                                                               | <i>35</i> |
| 5.3.2. <i>La gratuité des services et l'utilisation à temps partiel.....</i>                                                               | <i>35</i> |
| 5.3.3. <i>L'utilisation des services à 5 \$ pour compléter les services gratuits .....</i>                                                 | <i>36</i> |

|           |                                                                                            |           |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.3.4.    | <i>L'incapacité de payer et la double inaccessibilité .....</i>                            | 37        |
| 5.3.5.    | <i>Points saillants.....</i>                                                               | 37        |
| 5.4.      | LA COMMODITÉ DU SERVICE .....                                                              | 38        |
| 5.4.1.    | <i>L'accueil dans les services de garde .....</i>                                          | 38        |
| 5.4.2.    | <i>Une place pour le nombre de jours qui convient.....</i>                                 | 39        |
| 5.4.3.    | <i>Points saillants.....</i>                                                               | 40        |
| 5.5.      | L'ACCEPTABILITÉ DU SERVICE.....                                                            | 40        |
| 5.5.1.    | <i>La complémentarité des pratiques éducatives .....</i>                                   | 40        |
| 5.5.2.    | <i>La critique des pratiques éducatives en CPE.....</i>                                    | 42        |
| 5.5.3.    | <i>Points saillants.....</i>                                                               | 44        |
| <b>6.</b> | <b>LE POINT DE VUE DES PARENTS SUR LES OBSTACLES À L'UTILISATION<br/>DES CPE.....</b>      | <b>45</b> |
| 6.1.      | L'EXCLUSION DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....                                                      | 45        |
| 6.2.      | LA FONCTION DE CONTRÔLE SOCIAL ASSOCIÉE AU CPE.....                                        | 47        |
| 6.3.      | L'OPINION DE L'AUTRE PARENT.....                                                           | 49        |
| <b>7.</b> | <b>LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET LES AUTRES RESSOURCES<br/>POUR LES ENFANTS.....</b> | <b>51</b> |
| 7.1.      | LES MATERNELLES 4 ANS .....                                                                | 51        |
| 7.2.      | LES RESSOURCES POUR LES FAMILLES.....                                                      | 52        |
|           | <b>CONCLUSION.....</b>                                                                     | <b>53</b> |
|           | <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                  | <b>65</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|                    |                                                                                                                                       |    |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 1 :</b> | Répartition des participantes selon leur âge .....                                                                                    | 21 |
| <b>Tableau 2 :</b> | Répartition des participantes selon leur âge à la naissance de leur premier enfant .....                                              | 22 |
| <b>Tableau 3 :</b> | Répartition des participantes selon leur scolarité .....                                                                              | 22 |
| <b>Tableau 4 :</b> | Répartition des participantes selon le type de famille (n) .....                                                                      | 23 |
| <b>Tableau 5 :</b> | Répartition des participantes selon leur nombre d'enfants .....                                                                       | 23 |
| <b>Tableau 6 :</b> | Répartition des enfants des participantes selon leur groupe d'âge .....                                                               | 24 |
| <b>Tableau 7 :</b> | Répartition des participantes selon le type de logement.....                                                                          | 24 |
| <b>Tableau 8 :</b> | Trajectoire d'utilisation des services .....                                                                                          | 26 |
| <b>Tableau 9 :</b> | Distribution des participantes qui utilisent ou qui désirent utiliser des services..... de garde selon le type de fréquentation ..... | 35 |
| <b>Figure 1 :</b>  | Cadre d'analyse .....                                                                                                                 | 15 |

## RÉSUMÉ

Selon les résultats de recherches scientifiques, la fréquentation de garderies de qualité peut contribuer à soutenir le développement des enfants de milieux défavorisés et à prévenir les retards scolaires. Principalement par les programmes de stimulation précoce qu'ils peuvent offrir, les services de garde deviennent un moyen de tenter de briser le cercle de la pauvreté et d'améliorer la santé et le bien-être des enfants. Même s'ils ne peuvent à eux seuls enrayer la pauvreté et corriger ses effets dévastateurs, ces programmes constituent une des composantes des interventions publiques de lutte contre les inégalités socioéconomiques. Lorsqu'ils bénéficient d'activités éducatives qui stimulent les développements intellectuel, moteur, langagier et socio-affectif, les jeunes enfants de milieux socioéconomiques défavorisés seraient mieux préparés à réussir sur le plan scolaire et, plus globalement, *à partir du bon pied*.

Cependant, même si on peut juger pertinent et souhaitable que les enfants pauvres bénéficient de services de garde de qualité, le problème de l'accès à de tels services n'est pas pour autant résolu. De plus, à cause d'une multitude de facteurs, des parents pauvres et exclus du marché de l'emploi, donc privés de l'habituelle raison d'inscrire les enfants à une garderie, peuvent décider que leurs enfants ne fréquenteront pas un centre de la petite enfance (CPE).

Élaborée de manière à mettre en évidence le point de vue des parents pauvres et sans emploi, la présente étude vise à décrire leur perception de l'accès aux services de garde ainsi que celle des obstacles à leur utilisation. Il s'agit de s'attarder à la façon dont les parents voient les choses pour mieux comprendre ce qui les incite à inscrire ou non leurs enfants à un centre de la petite enfance. Le cadre d'analyse utilisé emprunte au concept d'accès élaboré par Penchansky et Thomas. L'accès est défini selon cinq composantes : la disponibilité des places, la commodité, l'accessibilité économique, l'accessibilité géographique et l'acceptabilité. L'accès est aussi traité dans une perspective relationnelle. Ainsi, il ne suffit pas que les services soient configurés selon le point de vue des prestataires de services pour être accessibles, ils doivent aussi répondre aux besoins formulés par ceux à qui ils sont destinés. En d'autres termes, une adéquation entre les prestataires et les éventuels utilisateurs doit exister.

En plus de s'attarder au point de vue des parents sur les cinq dimensions de l'accès, l'étude a également cherché à décrire et à comprendre comment ces parents composaient avec trois obstacles pouvant influencer sur la décision d'inscrire ou non leurs enfants à un service de garde. Ces trois obstacles sont l'exclusion du marché du travail, la fonction de contrôle social pouvant être associée aux garderies et l'opinion défavorable de l'autre parent.

Dix-huit parents à très faible revenu et sans emploi, ayant au moins un enfant de 2, 3 ou 4 ans, ont été rencontrés. Ces parents se subdivisent en trois groupes : 1) huit parents ont un enfant qui fréquente un centre de la petite enfance ; 2) cinq parents ont recours à une ressource famille qui, parmi ses services, offre un service de garde-répit

(de quelques heures à une journée par semaine) ; 3) cinq parents n'utilisent ni les services de garde ni ceux des ressources familles.

Tous les parents rencontrés sont bénéficiaires de prestations d'aide sociale (maintenant appelées prestations d'assistance emploi) et habitent sur le territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Ce territoire présente le pourcentage le plus élevé de personnes à faible revenu parmi les huit territoires de CLSC de la région de Québec. L'entrevue a été menée selon le procédé de l'entretien compréhensif. Les questions ont permis la collecte d'informations d'ordre biographique et l'expression du point de vue sur les composantes de l'accès et sur les obstacles à l'utilisation des centres de la petite enfance. L'étude est de nature qualitative et exploratoire et ne prétend pas couvrir la totalité des éléments qui influencent la décision des parents d'inscrire leurs enfants à une garderie.

Malgré l'intention d'inclure des pères dans l'échantillon, seules des mères ont été rencontrées, exception faite d'un père qui accompagnait sa conjointe au moment de l'entrevue. L'âge de ces mères varie entre 19 et 43 ans. Officiellement, quatorze des dix-huit participantes sont chef de famille monoparentale. Cependant, les propos tenus par six participantes permettent de constater un écart avec la situation de fait puisqu'elles cohabitent avec un conjoint pouvant être ou non le père de leurs enfants. Au total, les participantes ont 39 enfants dont 21 sont âgés de 2, 3 ou 4 ans. La majorité ont un ou deux enfants, mais cinq familles comptent trois enfants ou plus.

L'analyse révèle qu'une combinaison d'éléments alimente le processus amenant la mère sans emploi à décider d'inscrire ou non son enfant à une garderie. Pour la plupart des participantes, l'opinion et la décision qui s'y rapporte ne sont pas centrées uniquement sur les éléments favorables, ou au contraire défavorables à une utilisation des services de garde. Facteurs favorables et défavorables coexistent en simultanéité. Ainsi, l'opinion et la décision sont marquées par une certaine ambivalence. De plus, l'analyse révèle que la position des participantes n'est pas statique. Différents événements et des changements de perception amènent une restructuration de l'opinion qui, à son tour, influe sur la décision d'inscrire son enfant à un centre de la petite enfance.

Les résultats montrent que la plupart des parents se représentent le parcours d'accès à un CPE comme une véritable course à obstacles. Des parents invoquent le nombre insuffisant de places pour expliquer la non-utilisation des services de garde ; pour le moment, ils doivent attendre que des places se libèrent. Le manque de places disponibles en porte d'autres à croire qu'il ne vaut même pas la peine d'essayer. De plus, dans un contexte de pénurie, certains en viennent à penser qu'une place en garderie pour l'enfant d'une personne prestataire d'aide sociale est doublement illégitime : en plus d'être sans travail, elle vole une place à celle qui en aurait davantage besoin en raison de son emploi. Enfin, étant donné que l'intervention du CLSC peut, dans certains cas, faciliter l'accès non seulement à une place, mais à une place à temps complet totalement gratuite, des parents qui n'ont pas reçu l'appui du

CLSC se perçoivent comme des laissés-pour-compte devant se débrouiller seuls, leur situation n'étant pas jugée suffisamment grave.

La proximité géographique est pour les participantes un critère prioritaire en raison de leurs conditions de vie (sans auto et parfois avec des bébés à la maison). Ce critère contribue à réduire l'accessibilité car le nombre de CPE où elles peuvent inscrire leurs enfants s'en trouve du coup limité. De plus, si la mère hésite encore à utiliser un CPE, l'éloignement du service entretient l'hésitation. Si l'enfant fréquente un CPE, l'éloignement peut nuire à une fréquentation régulière, surtout l'hiver.

Toutes les participantes ne savaient pas que les prestataires d'aide sociale pouvaient bénéficier de services de garde à temps partiel entièrement gratuits. Or, cette information peut constituer un incitatif à demander le service. Par contre, pour certaines, la fréquentation d'une garderie par leurs enfants est associée à l'idée de ne plus mériter ses prestations d'aide sociale et alimente un processus de dévalorisation personnelle.

Pour tous les parents qui ont visité et qui, comme c'est le cas de certains, utilisent un CPE, l'accueil est considéré comme essentiel pour désamorcer leurs craintes, confirmer le bien-fondé de leur décision et vérifier le regard que le personnel pose sur eux. Un bon nombre de participantes jugent les pratiques éducatives des CPE acceptables parce que complémentaires à leur propre façon d'élever leurs enfants. Cependant, certaines refusent que leurs enfants fréquentent la garderie parce qu'elles s'estiment les mieux placées pour élever leurs enfants et s'opposent au style de vie qu'auraient ces derniers si elles devaient concilier travail et responsabilité d'une famille monoparentale.

La mise en rapport de la conception du travail, du rôle parental, des besoins de l'enfant et des services de garde permet de diviser les participantes en quatre groupes : 1) les mères qui considèrent que l'exercice de la maternité implique de se qualifier pour aller travailler afin d'améliorer la situation économique de la famille voudraient obtenir une place en garderie pour leurs enfants ; 2) les mères qui croient que l'exercice de leur parentalité dans un contexte de pauvreté les a menées à un dépassement parental (associé à un état dépressif), et qui constatent que leurs enfants ont un problème de développement, veulent que leurs enfants aillent en garderie ; 3) les mères pour qui la maternité constitue un projet de vie central (elles sont peu qualifiées et ne prévoient pas travailler), qui ne considèrent pas être en dépassement parental et qui ne reconnaissent pas de problème chez leurs enfants, disent n'avoir aucune raison d'envoyer leurs enfants à la garderie ; 4) les mères qui conditionnent l'exercice de la maternité à une auto-exclusion temporaire du marché du travail refusent que leurs enfants fréquentent un CPE.

Parmi les trois obstacles analysés par l'étude, celui qui se rapporte au marché du travail apparaît le plus important. Cependant, si peu de mères ont associé les CPE à une fonction de contrôle, celles qui l'ont fait et qui craignent que leurs compétences parentales soient jugées négativement hésitent à utiliser un CPE. Enfin, l'opposition de

l'autre parent, dans les faits celle des pères, semble peu marquée et, selon les participantes, ne constitue pas un obstacle. Cependant, la relative indifférence des pères ne constitue pas non plus un incitatif. Enfin, la conclusion de l'étude reprend les résultats obtenus et les resitue par rapport à cinq questions porteuses d'enjeux pour les orientations relatives à la fréquentation des services de garde par les enfants issus de familles pauvres et exclues du marché du travail.

## INTRODUCTION

Les résultats de recherches scientifiques démontrent que la fréquentation de garderies de qualité peut soutenir le développement des enfants issus de milieux défavorisés et contribuer à prévenir les retards scolaires. De ces résultats découle l'idée qu'il serait souhaitable que les parents vivant dans un contexte de pauvreté inscrivent leurs petits à un service de garde. De là, il n'y a qu'un pas pour avancer la pertinence de réfléchir aux obstacles qui entravent l'insertion des enfants à cet environnement. Ainsi, parmi tous les enfants défavorisés, ceux qui appartiennent aux familles les plus démunies ont des parents exclus du marché du travail. Or, l'utilisation des garderies est surtout présentée comme un service permettant de concilier travail et famille. Il devient alors pertinent de s'interroger sur les raisons qui amènent des parents sans emploi et prestataires d'aide sociale à décider d'utiliser ou non un service de garde et sur leur perception de l'accessibilité à ces services.

En se centrant sur le point de vue des parents vivant dans un contexte de pauvreté et exclus du marché du travail, la présente étude poursuit l'objectif de décrire leur perception de l'accès au service de garde ainsi que celle des obstacles qui freinent son utilisation. Il s'agit donc de s'attarder à la façon dont les parents économiquement démunis et sans travail voient les choses pour mieux comprendre ce qui les incite à inscrire ou non leurs enfants à un centre de la petite enfance (CPE).

La première partie du rapport s'ouvre sur quatre grandes considérations établissant la pertinence de l'étude. Sont ensuite présentés le cadre d'analyse et la méthodologie, la population à l'étude ainsi qu'un profil de la population échantillonnée. La seconde partie offre une description des résultats de l'étude. Ceux-ci portent sur le point de vue des parents quant à chacune des cinq composantes de l'accessibilité et sur trois des obstacles pouvant influencer sur leur décision d'inscrire leurs enfants à un centre de la petite enfance.

Ces résultats permettent de mieux comprendre comment les parents sans travail en arrivent à croire qu'ils devraient inscrire leurs enfants à un service de garde ou qu'ils doivent plutôt s'en abstenir. Ces résultats montrent aussi que de façon générale, plutôt que d'y être fermement opposées ou favorables, les participantes sont ambivalentes face aux services de garde. Cette ambivalence est entretenue par des composantes de l'inaccessibilité et par l'absence de motifs jugés valables pour utiliser une garderie alors qu'elles sont sans travail. L'analyse du discours des participantes montre également que leur point de vue et leur opinion sont loin d'être statiques. Différents éléments et événements les amènent à reconsidérer leur opinion qui, à son tour, influence leur intention et leur décision d'utiliser un CPE.

## PREMIÈRE PARTIE

### L'ACCESSIBILITÉ AUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE : LE POINT DE VUE ET LA DÉCISION DES PARENTS PRESTATAIRES D'AIDE SOCIALE

Pourquoi s'intéresser au point de vue des parents pauvres et sans travail sur les services de garde ? La présente section traite de quatre considérations permettant d'établir la pertinence de la recherche. Elle est suivie de la présentation du problème particulier qui est l'objet de cette étude, de la méthodologie utilisée et des caractéristiques de la population concernée.

#### 1. PERTINENCE DE LA RECHERCHE

##### 1.1. La pauvreté existe

La pauvreté existe, c'est un fait démontré et incontestable. La richesse ne se distribue pas également sur la planète, dans notre pays et dans notre région. Les données du rapport *Portrait de santé de la région de Québec et de ses territoires de CLSC* (Pageau et Ferland, 2002) attestent que d'importantes disparités subsistent entre les territoires de CLSC, la situation socioéconomique se révélant particulièrement difficile sur le territoire de Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Une analyse plus détaillée de la pauvreté sur ce territoire a également fait l'objet d'une publication intitulée *Portrait de la pauvreté sur le territoire du CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier* (Laverdière, 2001). Ce portrait montre que :

- ❖ 49 % des personnes de ce territoire sont à faible revenu, comparativement à 23 % pour la région de Québec ;
- ❖ 58 % des personnes sont inoccupées, comparativement à 44 % pour la région ;
- ❖ 46 % des familles sont monoparentales, comparativement à 25 % pour la région.

La pauvreté existe, mais possède des dimensions plurielles qui en font un phénomène malaisé à définir. Certes, elle consiste d'abord en une faible disponibilité de ressources financières, mais elle n'est pas que cela ; elle ne se réduit pas à son volet économique. Parce que la pauvreté est multidimensionnelle et complexe (Mercier, 1995), d'autres indicateurs doivent être ajoutés au revenu pour mieux l'appréhender : la scolarité, l'inclusion au marché du travail ou l'exclusion du marché du travail, le type de famille, la composition du réseau social de soutien, etc. Les dimensions sociale, culturelle et symbolique sont aussi utilisées comme catégories d'analyse et de définition de la pauvreté.

De plus, différents concepts sont utilisés pour distinguer les niveaux de pauvreté et nommer ses manifestations extrêmes, persistantes et complexes. Les notions de pauvreté chronique (Ferland et Paquet, 1995), de pauvreté intergénérationnelle, de pauvreté traversée d'un enchevêtrement de problèmes, de détresse sociale (Bédard,

1998), d'exclusion sociale et de désaffiliation (Castel, 1991) servent à désigner les plus pauvres parmi les pauvres et attirent l'attention sur les processus pouvant conduire au dénuement et à la rupture des liens sociaux. Au Québec, la notion d'extrême pauvreté est fréquemment utilisée dans le domaine de la périnatalité pour isoler le sous-groupe sur lequel concentrer les efforts (Colin et Desrosiers, 1989 ; Colin *et al.*, 1992 ; Martin et Boyer, 1995). Ce sous-groupe est constitué des personnes devant composer avec les difficultés multiples et chroniques de la misère qui se transmet de génération en génération.

## **1.2. La pauvreté affecte le développement des enfants**

Un nombre important d'enfants vivent dans un contexte de pauvreté et cette situation risque d'affecter leur développement et leur santé mentale et physique. La pauvreté constitue un déterminant lourd de la santé (Marmot et Wilkinson, 1999). L'Organisation mondiale de la santé le rappelle, les écarts de santé persistent entre les pauvres et les riches (OMS, 2000) : écarts dans l'espérance de vie mais aussi dans le nombre d'années perdues en bonne santé physique et mentale<sup>1</sup>. Dans une publication récente, Yannick Villedieu (2002) rappelle qu'on meurt toujours plus tôt dans le centre sud de Montréal qu'à Hampstead et que ni la médecine ni les gouvernements ne sont encore parvenus à renverser cette tendance lourde.

On sait que la pauvreté peut avoir des répercussions négatives sur la santé et le développement des enfants, particulièrement si elle caractérise l'environnement dans lequel ils vivent dès leurs premières années et qu'elle persiste par la suite (Brooks-Gunn et Duncan, 1997). Le développement intellectuel et cognitif, le langage et le comportement ainsi que la santé physique et mentale peuvent être affectés (Lipman et Offord, 1994). De plus, parmi les principaux facteurs prédictors de l'échec scolaire, la pauvreté se révèle déterminante (Paquet, 1998).

Les relations entre les conditions de vie durant l'enfance et la vulnérabilité aux problèmes d'apprentissage sont maintenant mieux établies (Paquet et Dubois, 2000). Cependant, on connaît encore imparfaitement comment, et selon quel processus la précarité économique désavantage les enfants. Pour cerner ce phénomène, des chercheurs ont élaboré divers modèles. Ainsi, pour comprendre comment la pauvreté affecte le développement intellectuel, des chercheurs se concentrent sur des facteurs matériels, d'autres sur les modèles de socialisation utilisés par les parents, d'autres encore insistent sur la pauvreté de la stimulation cognitive (Guo et Harris, 2000).

Sur le plan de la santé mentale, des recherches récentes établissent que la compétence langagière est un des aspects critiques de cet état de santé (United States Public Health Service, 1999). De plus, plusieurs théories avancent que le développement du langage dépend de facteurs biologiques et socio-environnementaux.

---

1. Le nombre d'années de vie perdues en bonne santé (AVCI : années de vie corrigées de l'incapacité, ou DALY : disability-adjusted life year) constitue un indicateur de charge des diverses maladies qui tient compte de la mortalité, de l'invalidité et de la durée de l'invalidité causée par diverses maladies.

Or, la recherche a démontré que les milieux défavorisés étaient moins propices au développement des habiletés langagières (Malcuit et al., 2001).

### **1.3. On peut intervenir pour soutenir le développement des enfants vivant dans un contexte de pauvreté**

Au Québec, des efforts sont déployés pour tenter de favoriser très tôt le développement des enfants et l'égalité des chances (Bernier et Turcotte, 2001). Ainsi, parmi les Priorités nationales de santé publique 1997-2002, certaines visent l'implantation de programmes pré et postnatals, l'implantation de programmes de stimulation précoce et la fréquentation de services de garde par les enfants vivant dans un contexte de pauvreté. De façon plus particulière, le programme intégré pré et postnatal, connu sous le nom de *Naître égaux - Grandir en santé* (NE-GS), vise à réduire les inégalités sociales et de santé et à améliorer la qualité de vie des enfants.

En 2000, l'Institut national de santé publique du Québec a produit un avis concernant l'état des connaissances sur les bénéfices avérés et potentiels de NE-GS, de même que sur les enjeux liés à l'implantation de ce programme. Après recension des effets de programmes semblables, surtout élaborés et mis en œuvre aux États-Unis, les auteurs en arrivent à la conclusion générale suivante :

*« Les programmes pré et postnatals évalués rigoureusement obtiennent des résultats d'une envergure modeste et limitée à certaines sous-populations. Malgré cela, les recommandations de la communauté scientifique vont tous dans le sens de maintenir en place les programmes pré et postnatals. »*

Les auteurs retiennent qu'à la phase postnatale, l'intervention ne doit pas être limitée aux seules mères. Ainsi, selon Frede (1995), les programmes à domicile destinés surtout aux parents offrent à long terme de meilleurs résultats s'ils se combinent à des interventions directes de stimulation auprès des enfants fréquentant des centres éducatifs. Au Québec, les Priorités nationales de santé publique 1997-2002 visent les objectifs suivants :

*Que 35 % des enfants du Québec de 2 à 5 ans vivant dans des familles en situation d'extrême pauvreté bénéficient d'une programmation intégrée en milieu de garde.*

*Que cette programmation soit offerte dans toutes les régions du Québec et dans 60 % des territoires de CLSC.*

De façon plus générale, la création d'un programme universel de garderie apparaît pour plusieurs comme un moyen d'accroître l'effet positif des systèmes universels d'éducation et de santé en plus de contribuer à solutionner le problème de pauvreté des enfants (Reitsma-Street et al., 1994). Selon Palacio-Quintin et Coderre (1999), qui ont fait une recension des études portant sur les effets de la fréquentation d'un service de garde, les résultats de plusieurs recherches démontrent qu'une telle fréquentation a pour l'enfant des effets positifs sur le développement intellectuel, sur les connaissances, sur l'apprentissage et sur le langage. Les auteurs précisent que « les meilleures performances sont associées à la qualité du service de garde, c'est-à-dire

*que plus le service de garde est de qualité, meilleures sont les performances des enfants dans ce domaine » (p. 88).*

Ces mêmes auteurs ajoutent que pour les enfants vivant dans les milieux familiaux peu stimulants sur les plans cognitif et langagier, la fréquentation d'une garderie peut jouer un rôle compensatoire. De plus, soulignent-ils, la fréquentation d'une garderie, parce qu'elle contre les retards de développement, s'avérerait un moyen de prévention des difficultés scolaires .

Cependant, les effets bénéfiques attribués à la fréquentation d'un service de garde par les enfants de milieux défavorisés s'estompent dès lors que ces derniers fréquentent moins les garderies que les enfants de milieux mieux nantis (Choquet et Davidson, 1982 cités par Palacio-Quintin et Coderre, 1999). En outre, lorsqu'ils les fréquentent, ils se retrouvent plus souvent dans des garderies de moindre qualité (Vandell *et al.*, 1988 ; Howes *et al.*, 1995 cités par Palacio-Quintin et Coderre, 1999).

## 2. PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS ET CADRE D'ANALYSE

### 2.1. *Le problème de l'accès et de la fréquentation des CPE par les enfants de milieux défavorisés*

Depuis 1997, le ministère québécois de la Famille et de l'Enfance implante un réseau de centres de la petite enfance offrant des services de garde à contribution réduite (5 \$ par jour)<sup>2</sup>. Actuellement, 140 000 places existent déjà, dont 80 000 en garderie et 60 000 en milieu familial. Le gouvernement vise d'ici l'année 2006 le parachèvement d'un réseau totalisant 200 000 places. Le nombre de places disponibles est toujours jugé insuffisant pour combler tous les besoins.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance privilégie l'universalité d'accès aux centres de la petite enfance. De plus, deux mesures sont prévues pour favoriser l'accès aux enfants de familles à faible revenu ; l'une concerne les très petits salariés, l'autre les familles bénéficiaires d'aide sociale.

- ❖ Les familles de travailleurs à faible revenu, également admissibles au Programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail (APPORT) administré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et qui ont accès à une place dans les services de garde à 5 \$, ont droit à une compensation maximale de 3 \$ par jour.
- ❖ Les enfants de familles bénéficiaires de l'aide de dernier recours (prestataires du programme d'assistance emploi) ont accès à des services de garde gratuits pour une durée de 23 heures et demie par semaine (5 demi-journées ou 2 journées et demie). Cette période peut être prolongée sur recommandation formulée principalement par un CLSC ou un CPEJ.

La mesure visant les familles bénéficiaires d'aide sociale permet aux enfants dont les parents sont sans emploi de fréquenter gratuitement la garderie. Cet élément de gratuité peut être interprété comme une reconnaissance de la pertinence, pour les enfants de milieux défavorisés, à fréquenter un service de garde. Dans les faits, cependant, les enfants les plus vulnérables semblent peu présents dans les centres de la petite enfance.

Peu d'études se sont attardées à la présence des enfants pauvres dans les services de garde. Toutefois, l'Institut de la statistique du Québec (Tarte *et al.*, 2001) a mené une enquête auprès des familles vivant dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal<sup>3</sup>. Les résultats montrent que la moitié des enfants de moins de 5 ans résidant dans ces quartiers se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents.

---

2. Les places à contribution réduite (5 \$) s'adressent aux enfants de moins de 5 ans qui fréquentent un centre de la petite enfance ou une garderie à but lucratif ayant conclu une entente avec le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec.

3. Toutes les familles qui habitent dans les quartiers pauvres ne sont pas elles-mêmes pauvres. Ainsi, parmi les familles vivant dans les zones défavorisées où s'est déroulée l'enquête, 10 % déclarent un revenu annuel familial de plus de 80 000 \$ (40 % ont un revenu annuel familial de moins de 20 000 \$). Tarte *et al.*, 2001, p. 84.

Seulement 7 % des enfants vivant dans les zones montréalaises très défavorisées se font garder sur une base régulière pour un motif autre que le travail ou les études des parents. Les deux principaux motifs invoqués sont alors d'assurer le développement ou la socialisation de l'enfant et le répit/repos des parents<sup>4</sup>. Parmi ces enfants qui se font garder sur une base régulière pour une autre raison que le travail ou les études des parents, 36 % fréquentent une garderie offrant des services à 5 \$. Peu d'enfants se font donc garder régulièrement pour d'autres motifs que le travail des parents et lorsque c'est le cas, une minorité le sont dans un CPE.

En fait, selon G. Paquet (1998), on se retrouve devant un paradoxe. De plus en plus de mères occupent un emploi pendant que leurs jeunes enfants fréquentent la garderie. Cependant :

*« Les mères qui sont disponibles pour s'occuper de leurs jeunes enfants s'avèrent être celles dont le niveau d'instruction est le plus bas, et ce sont elles qui rencontrent les situations financières les plus difficiles. Elles souffrent fréquemment d'isolement social, de manque d'estime personnelle, ce qui peut conduire à des comportements de repli préjudiciables pour la relation avec leurs enfants. Ces enfants courent plus de risques de souffrir d'un manque de stimulation et d'un climat familial déprimé. »*

Selon le point de vue « objectif », c'est-à-dire celui tenant à un ensemble de recherches scientifiques et aux interventions publiques, les garderies éducatives constituent une mesure pour soutenir le développement des enfants pauvres. À l'heure actuelle toutefois, les centres de la petite enfance ne parviennent pas à rejoindre massivement les populations vulnérables. Ainsi, les retards de développement constatés chez des enfants de milieux défavorisés ont amené à définir un besoin d'intervention visant à contrer certains des effets dévastateurs de la pauvreté. Les centres de la petite enfance apparaissent comme un des services pouvant répondre à ce besoin d'intervention. Pour comprendre pourquoi les enfants pauvres, particulièrement ceux dont les parents sont sans emploi, fréquentent peu les centres de la petite enfance, il y a nécessité de mettre cette logique d'intervention en tension avec le point de vue des parents visés par les services de garde.

Il s'agit donc de mieux comprendre ce qui amène les parents de milieux défavorisés et exclus du marché du travail à décider d'utiliser ou non un service de garde pour leurs enfants. Le regard des parents prestataires d'aide sociale est ici considéré comme nécessaire, et complémentaire à celui de la logique de l'intervention visant une fréquentation des centres de la petite enfance par les enfants de milieux économiquement faibles. Il faut cependant tenir compte que des parents dans des conditions socioéconomiques semblables jugent ces services recevables puisque leurs enfants les fréquentent.

---

4. Assurer le développement ou la socialisation de l'enfant est le motif qui concerne la plus importante proportion d'enfants de la région de Montréal (42,7 %) vivant dans une zone défavorisée et qui se font garder sur une base régulière pour un motif autre que le travail ou les études. Pour ces mêmes enfants viennent ensuite les motifs comme le répit/repos des parents (22,4 % des enfants) et les sports/loisirs ( 18 % des enfants). Tarte *et al.*, 2001 p. 85.

## 2.2. Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse élaboré aux fins de cette étude emprunte largement au concept d'accès de Penchansky et Thomas (Penchansky, 2001 ; Thomas et Penchansky, 1984 ; Penchansky et Thomas, 1981). Les auteurs définissent cinq composantes de l'accès : la disponibilité des places (*availability*), la commodité (*accommodation*), l'accessibilité économique (*affordability*), l'accessibilité géographique (*accessability*) et l'acceptabilité (*acceptability*). Chacune de ces cinq dimensions décrit un aspect de l'accès.

En plus de la perspective multidimensionnelle, le concept d'adéquation permet de définir l'accès comme le résultat d'un rapport entre l'offre de service et les besoins de la population. Dans cette perspective relationnelle, il ne suffit pas que des services existent ou qu'ils soient configurés selon le point de vue des concepteurs et prestataires pour être accessibles, encore faut-il qu'ils répondent aux besoins définis à partir du point de vue de la population pour laquelle ils sont conçus, et ce, pour chacune des dimensions de l'accès.

Enfin, la conceptualisation proposée par Penchansky et Thomas (1984) permet de distinguer l'accès de l'utilisation. L'utilisation exige une décision. Par exemple, même si un service répond aux exigences de l'accessibilité, une personne peut choisir de ne pas l'utiliser. De plus, dans les cas de la population visée par l'étude, d'autres obstacles peuvent se poser et influencer sur la décision des parents. Ceux de l'exclusion du marché du travail et du statut d'assisté social semblent incontournables.

Les parents qui ne peuvent pas invoquer la conciliation travail/famille doivent légitimer autrement leur utilisation des services de garde. Privés de la raison communément invoquée et admise, sur les plans individuel et social, pour conduire chaque matin leurs petits à la garderie, ils doivent trouver d'autres motifs valables à leurs yeux pour que cette mesure leur paraisse acceptable. Tant l'absence de la raison communément admise (conciliation travail/famille) que l'absence d'autres motifs, qui font sens pour les parents, influent sans doute sur la décision d'utiliser les services de garde et peuvent faire obstacle à leur fréquentation par les enfants pauvres.

La rareté des places actuellement disponibles, qui se traduit par de longues listes d'attente, fournit probablement une explication à l'absence des enfants pauvres des services de garde. D'autres éléments peuvent également être avancés. Au Québec, les travaux menés depuis une quinzaine d'années sur la maternité en milieu d'extrême pauvreté démontrent que les mères de ces milieux ont peur qu'on leur enlève leurs enfants (Colin et Desrosiers, 1989 ; Colon *et al.*, 1992 ; Perreault, Boyer *et al.*, 2000). Pour cette raison, elles sont méfiantes, elles redoutent le pouvoir des intervenants des services médicaux et sociaux sur leurs enfants. Cette fonction de contrôle social attribuée aux services constitue un obstacle majeur à leur utilisation. Nous pouvons avancer l'hypothèse que les parents défavorisés situent aussi leurs rapports aux services de garde dans une dynamique de pouvoir, ce qui crée un obstacle à l'utilisation de ce service.

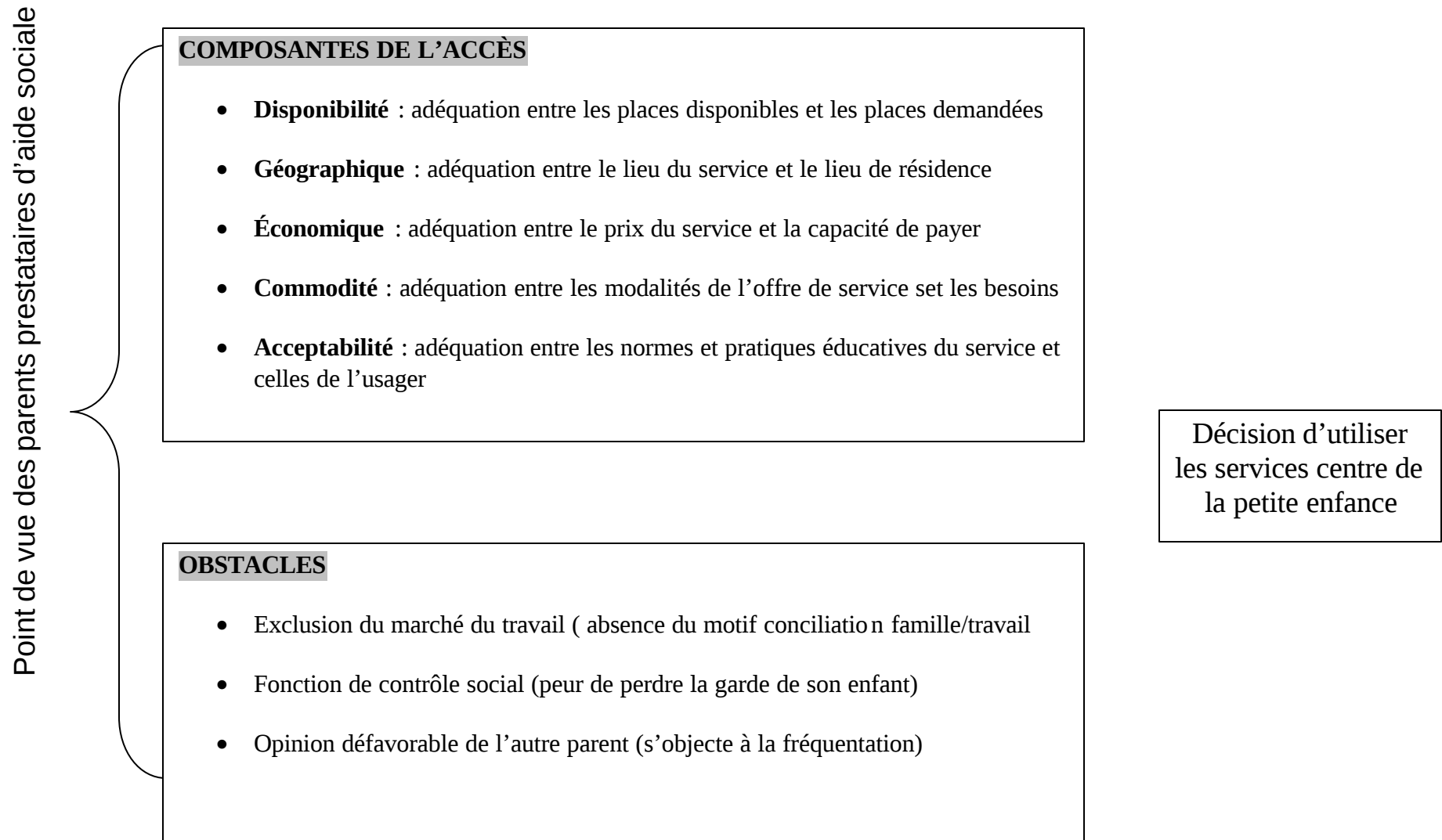
En résumé, la décision d'utiliser un service de garde présuppose que les parents considèrent ce service comme accessible en jugeant de l'adéquation ou de

l'inadéquation entre ce qui est offert et ce dont ils ont besoin. De plus, ils doivent faire face à deux obstacles éventuels : l'absence de la raison communément admise pour utiliser un service de garde (conciliation travail/famille) et la fonction de contrôle social attribuée aux services de garde.

Enfin, le protocole de recherche prévoyait initialement que la population échantillonnée serait constituée de mères et de pères. Dans les faits, ce sont essentiellement des mères qui ont été rejointes. Cependant, afin que l'étude puisse inclure le point de vue du père sur les garderies, les participantes devaient rapporter ce point de vue durant l'entrevue. Comme l'opinion des deux parents peut diverger en cours de recherche sur le plan de l'analyse, l'opinion de l'autre parent a été traitée comme un obstacle éventuel à la décision d'inscrire l'enfant à un centre de la petite enfance.

Figure 1

## Cadre d'analyse



### 3. MÉTHODOLOGIE

La décision des parents prestataires d'aide sociale d'inscrire leurs enfants à un centre de la petite enfance devient objet d'étude à travers l'analyse du point de vue des parents sur les cinq composantes de l'accès et sur les obstacles pouvant se poser à l'utilisation de ces services. L'étude se concentre sur le point de vue «subjectivé» (Dubar, 2001) qui infléchit la décision quant à l'utilisation des garderies.

#### 3.1. Sources d'information et population à l'étude

Les préoccupations de recherche axées sur les conceptions subjectives de l'accès au service de garde appellent une méthodologie qualitative. Les entrevues individuelles de type semi-dirigé menées auprès de parents vivant dans un contexte de pauvreté constituent la source de données de cette étude exploratoire. Ces parents sont ou non utilisateurs de services de garde pour leurs enfants, mais ils ont toujours un enfant en âge de le fréquenter (2 à 4 ans).

La population à l'étude est composée de parents à très faible revenu, exclus du marché de l'emploi, habitant les quartiers les plus défavorisés de la région de Québec. Plus précisément, elle est constituée des parents d'enfants de 2, 3 ou 4 ans, bénéficiaires de prestations d'aide sociale et résidant sur le territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Ce territoire, rappelons-le, présente le pourcentage le plus élevé de personnes à faible revenu parmi les huit territoires de CLSC de la région de Québec.

Dans le cas des familles biparentales intactes, c'est-à-dire celles où le père et la mère vivent avec leurs enfants, les deux parents doivent être bénéficiaires de prestations d'aide sociale pour être inclus dans la population à l'étude. Dans le cas des familles monoparentales, seul le statut du parent gardien a servi de critère d'inclusion.

La référence au statut de bénéficiaire de prestations d'aide sociale permet de rejoindre une population se situant nettement sous le seuil de pauvreté, quelle que soit la mesure utilisée pour établir ce seuil (Ferland, 2001). En cumulant l'aide sociale, l'allocation familiale du Québec et la prestation fiscale canadienne pour enfant, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 5 ans dispose en 2002 d'un revenu mensuel d'environ 1 000 \$<sup>5</sup> tandis qu'une famille composée de deux parents et de deux enfants de moins de 5 ans a un revenu mensuel d'environ 1 400 \$<sup>6</sup>.

Ont été exclus de l'étude les parents qui n'assument pas la garde de leurs enfants ou qui ne sont pas considérés comme le principal gardien. Ont également été exclus les parents d'enfants aux prises avec un handicap, une déficience intellectuelle ou un grave

---

5. En 2002, la prestation mensuelle de base versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour un adulte est de 515 \$, à laquelle s'ajoutent 109 \$ pour contraintes temporaires à l'emploi lorsque le parent prend soin d'un jeune enfant qui ne fréquente pas l'école. Ayant un revenu familial de moins de 15 000 \$, ce parent reçoit le maximum des allocations et prestations pour enfant.

6. En 2002, la prestation mensuelle de base versée pour deux adultes est de 797 \$, à laquelle s'ajoutent 109 \$ pour contraintes temporaires à l'emploi lorsqu'un parent prend soin d'un jeune enfant qui ne fréquente pas l'école. Ayant un revenu familial de moins de 21 000 \$, cette famille reçoit le maximum des allocations et prestations pour enfant.

retard de développement. Devaient encore être exclus, enfin, les parents suivis par les services de la protection de la jeunesse en raison de la compromission de la santé ou du développement de leurs enfants. Cependant, deux mères faisant l'objet d'un tel suivi, et utilisatrices des services de garde, ont été interviewées. Cette situation a été révélée au moment de l'entretien. Mais en raison de leur richesse au regard de l'objet de la recherche, ces entretiens ont été intégrés au corpus.

### **3.2. Sélection de l'échantillon**

La constitution de l'échantillon répond des procédures non probabilistes. La technique de l'échantillonnage par quotas a été retenue pour assurer une représentativité de la population en fonction de trois caractéristiques : utilise des services de garde CPE; utilise des ressources familles (n'utilise pas de services de garde); n'utilise pas de services (ni CPE ni ressources familles).

Plusieurs organismes ont collaboré à la sélection des parents appartenant à l'un ou l'autre des trois sous-groupes construits à partir de variables contrôlées : des centres de la petite enfance, des ressources familles, un organisme communautaire et le CLSC du territoire visé par l'étude. Pour les parents qui n'utilisent aucun service, donc beaucoup plus difficiles à rejoindre, la technique de l'échantillonnage boule de neige (*snowball sampling*) a aussi été utilisée.

Les parents ont été invités à participer à l'étude sur une base volontaire. Dans la majorité des cas, ils ont été informés des objectifs de la recherche par le ou la responsable d'un des organismes collaborateurs. S'ils acceptaient de participer à l'étude, leurs coordonnées étaient transmises à la chercheuse qui communiquait avec le parent afin de fixer un rendez-vous pour la tenue de l'entretien. Dans le cas du recours à la technique boule de neige, le contact avec une première participante a permis de rejoindre d'autres parents.

Avant l'entretien, les participants ont été informés du caractère confidentiel de leurs propos. Chacun a signé un formulaire de consentement approuvé par le comité d'éthique du CHUQ-CHUL et a reçu une compensation financière de 20 \$. L'entretien s'est déroulé dans un lieu choisi par le parent. Seulement quatre parents ont été rencontrés dans les locaux de l'organisme sélectionneur, les autres ont préféré être rencontrés à leur domicile. Tous les entretiens ont été enregistrés.

Une vingtaine de parents devaient être rencontrés. Ce sont finalement 18 parents qui ont participé à l'étude. Ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ❖ 8 parents utilisent les services de garde (CPE) ;
- ❖ 5 parents utilisent une ressource famille ;
- ❖ 5 parents n'utilisent ni les services de garde ni ceux des ressources familles.

### **3.3. Canevas d'entrevue et contexte de l'entretien**

L'entretien a été mené selon le procédé de l'entretien compréhensif (Kaufmann, 1996) voulant que l'enquêteur s'engage activement dans les questions pour susciter l'engagement de l'enquêté à son tour, tout en faisant preuve d'une écoute attentive. « *La démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas que de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur* », écrit Kaufmann (p.23). Les questions posées se situent autour de deux pôles, soit la production d'éléments biographiques ainsi que l'expression du point de vue quant à chacune des composantes de l'accès et à chacun des obstacles.

### **3.4. Analyse des données**

Le matériel recueilli par entrevue a été retranscrit et soumis à une analyse de contenu. Dans un premier temps, l'analyse a été axée sur le point de vue des participantes quant à l'accès. Des codes se rapportent au cadre conceptuel de l'accès alors que d'autres ont été déterminés à partir du corpus. Tous les codes ont été regroupés autour des thèmes se rapportant soit au jugement d'adéquation, soit au jugement d'inadéquation entre la perception du service et les besoins. Ces thèmes sont eux-mêmes reliés à l'un ou l'autre des cinq dimensions de l'accès et des trois obstacles.

Une reformulation du jugement d'adéquation entre le service et le besoin (« avant je croyais que [...], maintenant je pense que [...] ») a été constatée dans le discours de la majorité des participantes, et le matériel a été traité de manière à procéder à l'analyse de cette reformulation. Cette analyse a été réalisée dans une perspective biographique, c'est-à-dire que les éléments du changement d'opinion ont été mis en rapport avec des aspects de la trajectoire de vie qui, aux yeux des participantes, paraissent constitutifs de la variation de leur point de vue sur les centres de la petite enfance. À cette étape, ce sont donc les événements de la trajectoire de vie qui ont été codés en fonction de l'appréciation subjective donnée par les participantes, l'objectif étant de mieux comprendre ce qui contribue au changement de l'opinion des mères exclues du marché du travail sur les services de garde.

Enfin, le point de vue sur l'accès a été analysé sous l'angle de la décision d'inscrire ou non son enfant à un service de garde. Cette fois, la situation objective décrite par les participantes quant à l'utilisation des services de garde a permis de distinguer trois groupes de parents : utilisateurs des services de garde, en attente d'utilisation des services de garde, ne désirant pas utiliser les services de garde. La variable de la fréquentation a ici été mise en relation avec le point de vue quant à l'accès.

### **3.5. Limites de l'étude**

Huberman et Miles (1991) le soulignent : « *Beaucoup de recherches "sous contrat" doivent produire des résultats dans des délais contraignants, avec un budget limité ; une approche peu structurée serait donc une imprudence.* » Telles sont les conditions

qui ont prévalu à la réalisation de la présente recherche. L'approche structurée, c'est-à-dire le cadre d'analyse utilisé, a orienté l'enquête tant à l'étape de la collecte des données qu'à celle de l'analyse. Cette façon de faire permet de systématiser plus facilement et plus rapidement l'information, mais elle offre moins de possibilités de découvrir en cours de recherche des aspects insoupçonnés du problème à l'étude.

Cependant, certaines informatrices se sont partiellement approprié l'entrevue en outrepassant les territoires sur lesquels les questions les invitaient à situer leurs propos. Le type d'entrevue utilisé permettait cette souplesse. Tel est, par exemple, le cas des participantes qui ont raconté les circonstances les ayant amenées à modifier leur point de vue sur les services de garde. De même, à l'étape de l'analyse, des thèmes se sont dégagés du corpus, et des relations entre catégories ont suggéré des éléments de signification du contenu, par exemple pour ce qui concerne la double illégitimité associée à la place en CPE occupée, dans un contexte de rareté, par un enfant dont les parents sont prestataires d'aide sociale.

Une seconde limite de l'étude porte sur sa nature exploratoire et sur la généralisation des résultats à des populations défavorisées vivant en dehors des centres urbains. Parce qu'elle dépasse la singularité de chacun, l'analyse des entretiens permet d'explorer, de mieux comprendre les processus qui amènent des parents prestataires d'aide sociale à désirer que leurs enfants fréquentent une garderie alors que d'autres s'opposent à une telle fréquentation. Ce type d'analyse n'a cependant pas la prétention de couvrir la totalité des éléments qui interviennent dans les processus décisionnels.

La condensation des informations qui a permis de tirer des conclusions s'est effectuée à partir de la masse d'informations contenues dans dix-huit entretiens menés auprès de femmes vivant dans les quartiers centraux de Québec. Les caractéristiques propres au milieu urbain, ne serait-ce que la proximité des services, empêchent d'extrapoler les résultats de la recherche à des parents vivant dans d'autres milieux. Cependant, pour ce qui touche la condition d'exclu du marché du travail, doublée d'un statut de prestataire d'aide sociale, les points de vue des parents sur les CPE présentent probablement des similitudes, peu importe où ceux-ci vivent. Cette hypothèse devrait cependant être vérifiée par des études effectuées en dehors du centre-ville.

#### 4. DESCRIPTION DE LA POPULATION À L'ÉTUDE

Entre novembre 2001 et février 2002, dix-huit entrevues ont été réalisées auprès de parents résidant sur le territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier, tous bénéficiaires d'aide sociale et ayant au moins un enfant de 2, 3 ou 4 ans. Bien que les organismes associés à la sélection des participants aient eu la consigne de solliciter des mères et des pères, aucun père n'a été rencontré dans le cadre d'une entrevue individuelle. Cependant, un père accompagnait sa conjointe au moment de l'entrevue et y a participé en donnant son opinion sur les services de garde. Les propos de la mère et du père ont été traités indistinctement. Dans les autres entrevues individuelles, l'opinion du père a été rapportée par la mère. De plus, dans le cas de six entrevues qui se sont déroulées au domicile, le conjoint était présent mais occupait une autre pièce.

##### 4.1. *Caractéristiques personnelles*

L'âge des participantes se situe entre 19 et 43 ans. La moitié ont moins de 25 ans (tableau 1). À la naissance de leur premier enfant, dix des dix-huit femmes avaient moins de 20 ans (tableau 2).

**Tableau 1**  
**Répartition des participantes selon leur âge**

| <b>Groupe d'âge</b> | <b>N</b>  |
|---------------------|-----------|
| 15-19 ans           | 1         |
| 20-24 ans           | 7         |
| 25-29 ans           | 2         |
| 30-34 ans           | 4         |
| 35 ans ou +         | 4         |
| <b>Total</b>        | <b>18</b> |

**Tableau 2**  
**Répartition des participantes selon leur âge à la naissance de leur premier enfant**

| <b>Groupe d'âge</b> | <b>N</b>  |
|---------------------|-----------|
| 15-19 ans           | 10        |
| 20-24 ans           | 4         |
| 25-29 ans           | 1         |
| 30-34 ans           | 3         |
| <b>Total</b>        | <b>18</b> |

Plus de la moitié des participantes n'ont pas complété leurs études secondaires. Les cinq informatrices qui les ont terminées **avant** la naissance de leur premier enfant étaient âgées respectivement de 19, 20, 24, 30 et 35 ans au moment de cette naissance. Les trois participantes qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires **après** la naissance de leur premier enfant avaient 15, 18 et 22 ans à l'arrivée de cet enfant (tableau 3).

**Tableau 3**  
**Répartition des participantes selon leur scolarité**

| <b>Scolarité</b>                                                       | <b>N</b>  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Moins que 5 <sup>e</sup> secondaire                                    | 10        |
| 5 <sup>e</sup> secondaire complétée après la 1 <sup>re</sup> grossesse | 3         |
| 5 <sup>e</sup> secondaire complétée avant la 1 <sup>re</sup> grossesse | 5*        |
| <b>Total</b>                                                           | <b>18</b> |

\* Comprend 2 diplômes d'études professionnelles.

#### **4.2. Caractéristiques familiales**

La majorité des participantes sont officiellement responsables de famille monoparentale. Cependant, leurs propos laissent supposer des structures familiales plus diversifiées. L'écart entre la situation officielle et la situation de fait semble attribuable à deux facteurs : les avantages financiers associés à la reconnaissance du statut de famille monoparentale et la fragilité de la relation conjugale (périodes de cohabitation entrecoupées de périodes de séparation).

**Tableau 4**  
**Répartition des participantes selon le type de famille (n)**

| Type de famille                              | Officiel  | Informel  |
|----------------------------------------------|-----------|-----------|
| Monoparentale matricentrique                 | 14        | 8*        |
| Biparentale avec le père de tous les enfants | 4         | 5         |
| Biparentale avec le père d'un des enfants    |           | 3         |
| Biparentale recomposée                       | 0         | 2         |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>18</b> | <b>18</b> |

\* Parmi ces 8 cas se trouvent 2 femmes dont la séparation avec le conjoint est récente.

La famille de deux enfants est celle qui se retrouve le plus fréquemment dans la population échantillonnée. Cinq familles comptent cependant trois enfants ou plus et cinq autres, un seul enfant (tableau 5). Au total, les participantes ont 39 enfants. La moitié d'entre eux (20) ont l'âge des enfants visés par la présente étude, soit 2 à 4 ans (tableau 6).

**Tableau 5**  
**Répartition des participantes selon leur nombre d'enfants**

| Enfants par famille* | Nombre de participantes |
|----------------------|-------------------------|
| 1 enfant             | 5                       |
| 2 enfants            | 8                       |
| 3 enfants            | 3                       |
| 4 enfants            | 1                       |
| 5 enfants            | 1                       |
| <b>Total</b>         | <b>18</b>               |

\* Ce nombre est le nombre d'enfants de la participante. Si son conjoint a des enfants issus d'autres unions, ceux-ci ne sont pas pris en compte. Aucune informatrice n'a cependant mentionné que les enfants de son conjoint vivaient avec le couple.

**Tableau 6**  
**Répartition des enfants des participantes selon leur groupe d'âge**

| <b>Groupe d'âge</b> | <b>Nb d'enfants</b> |
|---------------------|---------------------|
| Moins de 2 ans      | 7                   |
| 2-3-4 ans           | 20                  |
| Plus de 5 ans       | 12                  |
| <b>Total</b>        | <b>39</b>           |

#### **4.3. Autres caractéristiques**

La moitié des participantes résident dans une habitation à loyer modique alors que l'autre moitié louent un logement sur le marché privé. Une seule informatrice partage un logement avec une autre famille composée de la mère de son conjoint et du frère de ce dernier.

**Tableau 7**  
**Répartition des participantes selon le type de logement**

| <b>Type de logement</b> | <b>N</b>  |
|-------------------------|-----------|
| HLM                     | 9         |
| Marché privé            | 9         |
| <b>Total</b>            | <b>18</b> |

## DEUXIÈME PARTIE

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans la présente section, le contenu des discours parentaux est analysé dans la perspective de l'accessibilité aux services de garde et dans celle des obstacles pouvant éventuellement freiner leur utilisation. Rappelons que dix-huit mères, ayant chacune au moins un enfant de 2, 3 ou 4 ans, se sont exprimées ; l'une d'elles était accompagnée de son conjoint. Au moment de l'entrevue, dix d'entre elles n'utilisaient pas de services de garde, et huit avaient au moins un enfant qui fréquentait un CPE : six à temps complet (5 jours/semaine) et deux à temps partiel (2 ou 3 jours/semaine).

#### 5. LE POINT DE VUE DES PARENTS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX CPE

##### 5.1. *Disponibilité des places*

Pour un certain nombre de parents prestataires d'aide sociale, à un certain moment de leur vie, le manque de places suffit à expliquer pourquoi leurs enfants ne fréquentent pas un CPE. Ces parents souhaitent que leurs filles et garçons accèdent à la garderie, ils ont entrepris des démarches en ce sens, mais aucune place n'est disponible et ils doivent attendre. Cependant, l'analyse des propos des parents permet de constater que des raisons autres que la seule rareté des places peuvent influencer négativement sur la décision de devenir utilisateurs de services de garde.

##### 5.1.1. *La rareté des places comme explication*

Tous les parents rencontrés considèrent comme insuffisante la disponibilité des places en CPE, même s'ils n'ont pas l'intention d'utiliser ce service. Parmi eux, cinq parents ont inscrit leurs enfants sur une liste d'attente et n'eut été du manque de places, ceux-ci iraient en garderie. Ces parents sans travail veulent une place, mais on leur a répondu qu'ils devraient attendre un, deux, et même trois ans avant qu'une place se libère : « *C'est plein partout ; c'est congestionné.* »

Pour ces cinq participantes, la décision d'inscrire son enfant sur une liste d'attente marque un changement d'opinion puisque auparavant, ces mères préféraient garder leurs enfants à la maison. Ce changement correspond à un projet de retour aux études ou sur le marché du travail, ou encore concerne des enfants décrits par les parents comme ayant un retard de langage. Dans le premier cas, les participantes demandent une place 5 jours/semaine, dans le second, elles préfèrent une place à temps partiel. Une description plus détaillée des motifs invoqués pour justifier un service de garde est présentée plus loin.

Le manque de places peut aussi amener le parent à adopter une position défaitiste et jouer en faveur de la non-utilisation. Ainsi, il ne vaut même pas la peine d'essayer. À quoi bon mettre l'enfant sur une liste d'attente, de toute façon il n'y a pas de place. Une participante témoigne de cette position. « *Il y a tellement de monde qui attend, c'est*

*plein. C'est pour ça aussi, c'est plein [...]. Quand même que j'irais faire une demande, c'est de la paperasse à remplir pour rien. »*

Les propos de cette jeune mère de 22 ans avec trois enfants montrent aussi que la faible disponibilité des places oblige à planifier l'inscription de l'enfant sur une liste d'attente et à réactiver périodiquement sa demande. Pour certaines, ce processus paraît trop long, trop compliqué, exige trop de démarches, est peu compatible avec leur mode de fonctionnement et constitue une véritable course à obstacles. Ainsi, une participante dit ne pas avoir réactivé périodiquement sa demande. « *Je ne voulais pas être tannante et qu'ils me trouvent fatigante. Je me suis dit que quand ils vont avoir une place, ils vont me le dire.* »

### 5.1.2. La trajectoire d'accès dans un contexte de pénurie de places

Huit des quinze mères rencontrées ont un enfant qui fréquente un CPE. L'analyse de ces huit trajectoires d'accès au service permet de constater que dans les cas où les services de garde sont utilisés 5 jours/semaine, les services de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ou du CLSC sont aussi utilisés. Ce n'est pas toujours la DPJ ou le CLSC qui incitent la mère à inscrire son enfant à ce service puisque parfois, l'enfant le fréquentait avant. Cependant, l'intervention du CLSC ou de la DPJ marque un changement dans la durée de fréquentation hebdomadaire, qui passe alors de temps partiel à temps complet.

**Tableau 8**  
**Trajectoire d'utilisation des services de garde 5 jours/semaine**

|                                | <b>Services DPJ</b> | <b>Services CLSC</b> | <b>Total</b> |
|--------------------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| 1 <sup>re</sup> fois CPE avant | 1                   | 2                    | 3            |
| 1 <sup>re</sup> fois CPE après | 1                   | 2                    | 3            |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>2</b>            | <b>4</b>             | <b>6</b>     |

La situation des deux participantes dont les enfants fréquentent un CPE à la suggestion du CLSC (CPE après) présente de nombreux points communs.

- La première a 19 ans, elle est mère de deux enfants âgés respectivement de 4 et 2 ans. Elle ne cohabite avec aucun des deux pères. Ses enfants fréquentent la même garderie : l'aîné depuis l'âge de 2 ans, le cadet dès l'âge de 6 mois. Soutenue par le CLSC, cette mère a inscrit son premier fils à la garderie au moment où elle était enceinte du second. Elle était seule et s'était blessée accidentellement. Elle décrit son fils aîné comme ayant des problèmes de comportement et un retard de langage. Cette jeune femme trouvait d'abord inadmissible que son enfant aille à la garderie. Sa façon de voir les choses la portait à croire qu'elle seule pouvait et devait s'en occuper, du reste, at-elle

ajouté, elle laissait très peu de place au père avec qui elle cohabitait à l'époque. En plus de suggérer la garderie, l'intervention du CLSC a permis d'accélérer l'accès au service. Au moment de l'entrevue, cette jeune chef de famille monoparentale venait de compléter sa 5<sup>e</sup> secondaire.

- La seconde a 21 ans, elle est mère de trois enfants âgés respectivement de 4 ans, 2 ans et 1 an, et issus de deux pères différents. Elle ne cohabite avec aucun des deux pères. Seul l'aîné fréquente la garderie depuis six mois, et sa fille de 2 ans est depuis peu sur la liste d'attente du même établissement. L'arrivée de son troisième enfant, suivie de la séparation avec le père de celui-ci, a provoqué un état dépressif : « *J'étais fatiguée, brûlée.* » Alors qu'auparavant, elle avait de la difficulté à parler, elle se confie à l'intervenante du CLSC qui suggère une inscription en CPE, d'abord pour l'aîné qui accuse un retard de langage et qui est décrit comme *très actif*. La jeune femme raconte : « *J'y pensais, j'avais pas fait de démarches pour ça encore. C'est le CLSC qui m'a encouragée [...]. Il aurait pu le faire avant, il le voyait que j'avais trois enfants et que j'étais jeune.* » Elle précise toutefois qu'à la naissance de son premier enfant, elle préférait être la seule à s'occuper de lui.

Deux autres participantes ont commencé à recevoir des services du CLSC après que leurs enfants soient entrés à la garderie. Selon les parents, ceux-ci accusaient un retard de langage. En plus de l'aide psychosociale, l'intervention du CLSC a permis aux enfants, par une exonération de la contribution parentale, de bénéficier gratuitement des services de garde à temps complet.

- Dans le premier cas, la mère, qui n'a jamais cohabité avec le père, a toujours souhaité que sa fille unique fréquente la garderie, ce que cette dernière a effectivement fait dès son jeune âge, mais d'abord à temps partiel.
- Dans le second cas, la mère a choisi que les deux derniers de ses quatre enfants fréquentent la garderie. En fait la mère, séparée du père de ses trois premiers enfants et souffrant d'un état dépressif, dit avoir suivi les conseils d'une belle-sœur qui l'incitait à inscrire son fils de 2½ ans à la garderie. Une fois son fils à la garderie, la mère a acquiescé à la recommandation de l'intervenante du CLSC pour une fréquentation à temps complet. Cette participante explique :

« *Moi j'ai eu la t.s. un coup qu'il a été à la garderie. À la garderie, ils ont vu qu'il avait un problème de comportement et un problème de concentration. Là, ils m'ont dit : "Qu'est-ce que tu dirais de ça, il y a quelqu'un qui vient ici, une t.s. qu'on pourrait discuter avec".* »

Par la suite, enceinte d'un quatrième enfant, la mère souligne avoir décidé dès ce moment que cet enfant fréquenterait un CPE, ce que la fillette a effectivement fait dès l'âge de 18 mois. « *Ma petite fille, elle, je me suis dit que je manquerais pas ma "shot". Elle a aussi eu l'orthophoniste vu qu'elle a un petit problème à s'exprimer.* »

Quant aux deux participantes qui reçoivent des services de la Direction de la protection de la jeunesse, la première utilisation du CPE est antérieure à l'intervention de la DPJ.

- L'une de ces deux participantes, mère de cinq enfants, a presque toujours utilisé des services de garde à temps partiel. Ainsi, autant son premier enfant que sa fille cadette ont bénéficié de ces services. Cependant, selon la mère, les informations fournies par le CPE ont amené la DPJ à conclure que la fillette accusait un retard de développement ; il était donc préférable, pour soutenir son développement, que l'enfant fréquente la garderie 5 jours/semaine. La mère estime que le temps partiel était son choix, que le temps complet est le choix de la DPJ et lui est imposé. De plus, cette mère est l'une des participantes qui attribuent au CPE une fonction de contrôle social.
- Dans le second cas, l'enfant n'a jamais fréquenté un CPE avant de faire l'objet d'une mesure de protection. C'est d'ailleurs l'application de cette mesure qui amène la DPJ à demander à la mère d'inscrire son enfant à un CPE. Selon cette dernière, le bénéfice de cette décision lui revient : *« Je me suis aperçue que c'est ce que j'avais besoin et c'est ça qu'elle avait besoin. J'ai trouvé que c'était une bonne suggestion, j'ai réfléchi. J'ai dit : "Ça va être une bonne chose pour elle parce qu'elle est sauvage. Je la punirai pas parce qu'eux autres [DPJ] sont frustrants". [...] J'ai dit : "Je vais m'essayer, on va voir". »*

Cependant, elle reconnaît que sans l'intervention de la DPJ, le délai avant d'accéder à une place aurait été beaucoup plus long. *« Avec la DPJ, je me suis toujours sentie calée, mais ils m'ont aidée comme pour me faire avoir une garderie sinon j'aurais attendu plus longtemps. Ils m'ont empêché beaucoup de démarches comme quand j'ai eu besoin des lettres [pour l'exonération de la contribution parentale]. »* D'abord hésitante, elle ne regrette pas d'avoir inscrit sa fille. Cette dernière est maintenant âgée de 4 ans et fréquente un CPE depuis plus d'un an.

L'étude de la trajectoire d'accès au CPE montre donc que l'intervention du CLSC ou de la DPJ accroît l'accès au CPE en réduisant le délai d'attente. Leur intervention est aussi indispensable à l'obtention d'une place gratuite, l'exonération de la contribution parentale apparaissant comme la condition à la fréquentation à temps plein d'un CPE. En comparaison, les enfants des deux participantes qui n'utilisent pas les services du CLSC ou de la DPJ fréquentent la garderie à temps partiel, même si les parents souhaiteraient qu'ils le fassent à temps plein.

Les propos d'une participante dont l'enfant de 2 ans est inscrit sur une liste d'attente montrent qu'elle a sollicité en vain l'intervention du CLSC pour avoir plus facilement accès à une place en CPE.

- Devenue récemment mère d'un deuxième enfant, cette femme de 23 ans, qui cohabite avec le père de ses deux enfants lui aussi bénéficiaire d'aide sociale tout en tentant de terminer ses études secondaires, fait valoir deux arguments pour justifier l'accès à une place en CPE pour sa fille. D'abord, celle-ci parle

beaucoup moins que les autres enfants de son âge, affirme la mère, si bien qu'il faut décoder ses pleurs et ses gestes.

- Cette mère rapporte la teneur de ses propos lorsqu'elle a appelé au CLSC : *« J'ai besoin d'aide, je suis à veille de péter une coche. »* Elle ajoute : *« On dirait que le CLSC et le gouvernement attendent qu'on tire l'enfant pour nous aider [...]. Des fois on entend à la TV qu'une mère rendue à boutte a tiré ses deux enfants, elle les a noyés ou elle les a égorgés. C'était peut-être pas une personne méchante, c'était peut-être une personne qui était tout le temps avec des enfants, qui peut pas sortir. Tu vis p'us, des problèmes personnels qui se rajoutent [...]. »*
- Le CLSC aurait fourni des informations sur des services privés que la mère se dit incapable de payer. Toutefois, une voisine lui a fait connaître une ressource famille offrant un service de garde/répit. La participante raconte : *« L'autre jour on leur a dit : "Une chance qu'on vous a, sans vous autres, on ne sait pas ce qu'on ferait". »*

Dans le même esprit, une autre ajoute :

*« Je me suis informée au CLSC si je pouvais être référée pour une place en garderie vu que je tombais monoparentale. C'est juste quand les enfants se font battre. Ils sont loin d'être battus les miens. C'est impossible par le CLSC. »*

En comparaison, deux participantes qui n'utilisent ni les services du CLSC ni ceux de la DPJ disent s'être occupées très activement de leur demande d'accès à une place en CPE. Ces deux femmes s'expriment bien et ont complété leurs études secondaires. Elles ont effectivement eu accès à une place à temps partiel mais demeurent en attente pour une fréquentation à temps plein. Devant l'impossibilité d'obtenir une place en voie d'implantation, l'une d'elles s'est tournée vers une amie, responsable d'une garderie en milieu familial (CPE). Elle explique :

*« Sur la liste d'attente, si tu connais la personne, ça aide. J'ai juste à regarder de mon côté. J'ai passé par-dessus toute la liste d'attente en milieu familial [...]. Elle gère sa propre liste d'attente [contrairement au CPE]. Autrement dit, t'as pas grande chance si t'es sur la liste d'attente et que tu connais personne. C'est la triste réalité. »*

### 5.1.3. « Voler une place » dans un contexte de pénurie de places

Les propos des participantes laissent entendre que la faible disponibilité des places en CPE renforce le caractère d'illégitimité attribué à l'utilisation des services de garde par des parents sans travail, bénéficiaires de l'aide sociale. Dans un contexte de pénurie de places, elles ont tendance à se percevoir et à être perçues comme doublement « voleuses de places ». À leur statut de bénéficiaire d'aide sociale, qui fait déjà douter les participantes de la légitimité à utiliser un service de garde, s'ajoute le fait que si un

enfant fréquente une garderie, cette fréquentation contribuera à réduire encore davantage l'accès aux parents qui travaillent.

Le discours de plusieurs participantes véhicule l'idée que si le parent sans travail utilise un service de garde, il vole une place à un autre qui en a davantage besoin parce qu'il travaille. Cette idée incite le parent à s'abstenir de demander une place, comme c'est par exemple le cas d'une mère de deux enfants dont le cadet de 4 ans souffre de bégaiement, ou l'amène à se sentir coupable que son enfant en occupe une. C'est le cas d'une mère dont la fille fréquente un CPE. Elle raconte :

*« À la garderie, la plupart des parents travaillent. Moi, je ne parle pas. J'aime autant pas parler. Veux, veux pas, des fois je me sens un peu coupable pareil, sans le vouloir je me sens coupable de prendre une place à quelqu'un qui en a besoin. Après ça, je me dis que j'en ai autant besoin. J'en ai besoin. Je ne veux pas priver ma fille. C'est dur pareil. J'aime pas ça. »*

Le discours de la « voleuse de place » est repris par une des participantes qui a changé d'opinion sur les garderies et qui désire maintenant que son fils ait accès à une place. Désirant reprendre des études, elle a inscrit son enfant sur une liste en attendant qu'une place se libère. Considérant que le délai est inadmissible, elle porte un dur jugement sur la situation d'une mère de son voisinage, sans travail, dont les enfants fréquentent un CPE. Cette participante raconte :

*« Il y a des gens qui sont sur le BS qui ont droit à trois jours/semaine. Elles font des tralées d'enfants juste pour ne pas aller travailler [...]. Je connais M<sup>me</sup> X, elle a réussi à rentrer son petit gars là-dedans [CPE] parce qu'elle était en grosse dépression. Elle a quatre-cinq enfants. Après en avoir rentré un, elle a rentré tous les autres. Moi, j'avais besoin d'une place à temps plein [...]. Si seulement, elle m'avait donné à moi la place que je demandais [...]. C'est écœurant pour moi qui veut s'en sortir, aller travailler pour offrir une meilleure qualité de vie à mon fils. Elle, tout ce qu'elle veut, c'est ne jamais avoir à lever ses fesses et ne jamais avoir à aller travailler [...]. C'est pas pour faire de la discrimination, mais c'est choquant, c'est ça qu'elles font [...]. Parce que je vis dans un quartier plus pauvre que la normale, je paye plus que les autres. »*

Cette mère sous-entend que son accès au CPE est davantage limité parce que dans son quartier, la demande des parents qui travaillent ou qui souhaitent le faire s'ajoute à celle des familles vulnérables.

#### 5.1.4. Points saillants

- Le nombre insuffisant de places explique pourquoi des parents prestataires d'aide sociale n'utilisent pas les services de garde pour leurs enfants. Ils attendent qu'une place se libère. En attendant, certains parents qui ont des projets de retour aux études, ou dont les enfants souffrent de retards de langage, sont privés de services.
- Le manque de places peut également amener le parent à penser qu'il ne vaut même pas la peine d'essayer. De plus, il conduit les parents à se représenter le parcours d'accès à une place en CPE comme une véritable course à obstacles. Tous ne paraissent pas posséder les mêmes habiletés personnelles et sociales pour terminer cette course.
- Dans un contexte de pénurie de places, des parents en viennent à croire que l'accès à une place pour un enfant dont le parent est bénéficiaire d'aide sociale est doublement illégitime : en plus d'être sans travail, il vole une place à un autre parent qui en a davantage besoin parce qu'il travaille. Cette croyance peut jouer défavorablement sur la motivation à demander une place, en plus de pouvoir devenir vecteur de discrimination.
- Les intervenants des CLSC et de la DPJ peuvent, face à certaines situations, faciliter l'accès non seulement à une place, mais à une place gratuite en CPE 5 jours/semaine. S'ils n'ont pas l'appui de ces organismes, des parents en viennent à croire qu'ils sont des laissés-pour-compte et qu'ils doivent se débrouiller seuls parce que leur situation n'est pas jugée suffisamment grave.

#### 5.2. L'accessibilité géographique

Si aucune participante n'a affirmé que l'éloignement du service constituait l'unique raison pour laquelle ses enfants ne fréquentaient pas une garderie, toutes ont souligné que dans leur condition, la proximité était obligatoire. Cependant, cette nécessaire proximité contribue à restreindre l'accessibilité puisque le nombre d'établissements

auxquels elles peuvent adresser une demande pour une place s'en trouve d'autant réduit.

#### 5.2.1. L'importance accordée à la proximité du service

La proximité du service de garde prend toute son importance pour les participantes de l'étude lorsqu'elles invoquent l'un ou l'autre des faits suivants :

##### 1. Elles ne disposent pas de véhicule pour se déplacer.

La seule mère qui possède une auto a eu accès à une place dans une garderie familiale située dans un autre quartier que le sien. Elle précise : *« J'ai une auto, ça ôte bien des contraintes. »*

##### 2. Leurs enfants trouvent difficile de parcourir quotidiennement de longues distances à pied.

Une mère dont l'enfant fréquente un CPE situé dans son quartier, sans toutefois être celui le plus près de son domicile, explique : *« C'est assez loin, ma fille c'est pas une marcheuse. Ça me prend une demi-heure. C'est long [...]. Hier, c'était l'enfer [sa fille de 4 ans ne voulait pas marcher] et j'aime pas ça chialer après ma fille dans la rue devant le monde. C'est ce que je hais le plus. »*

Cette mère demande parfois à son voisin de conduire sa fille au CPE. Pour ce service, elle doit déboursier 5 \$.

##### 3. Elles ont d'autres enfants et sont responsable d'une famille monoparentale.

Une mère de quatre enfants habite maintenant très près du CPE fréquenté par sa fille cadette. Elle raconte que sa situation était auparavant un peu plus difficile. À ce moment, deux de ses enfants allaient à la garderie. *« J'avais pas de véhicule. Il fallait que j'attende que les enfants partent pour l'école pour aller la reconduire. La même chose pour aller les chercher, j'étais à pied, les autres revenaient de l'école. Il fallait que ce soit pas trop loin. »*

##### 4. L'hiver, il leur est pénible de braver le froid et la neige, d'habiller tous les petits, de sortir la poussette pour marcher jusqu'à la garderie.

Les propos de cette mère de trois enfants, dont seul l'aîné de 4 ans fréquente un CPE, témoignent d'un ensemble de difficultés à surmonter (ses deux autres enfants ont 2 ans et 1 an). Ce CPE n'est pas le plus près de son domicile, mais c'est celui où elle a le plus rapidement obtenu une place.

*« Je trouve ça assez loin avec les autres enfants. L'hiver en plus, j'ai de la misère. Aujourd'hui, je ne l'ai pas envoyé à cause de ça. L'été, en août quand il a commencé à y aller, je le faisais à pied : 45 minutes aller-retour. Mais dans la neige, avec le carrosse, les deux autres... J'ai*

*essayé une fois. C'était trop long, j'ai reviré de bord, j'avais de la misère à pousser le carrosse. Ça me cause des problèmes [...]. Là, le père de mes deux derniers, il ne travaille pas, des fois il vient. Aujourd'hui, il ne pouvait pas. Ça arrive des journées que je ne suis pas capable pantoute. Ma mère, elle reste pas loin mais elle travaille la nuit, elle ne se lève pas le matin [...]. Mon chum travaillait à 8 h. La garderie ouvre à 7 h. Il venait le chercher à tous les matins pour aller le reconduire à la garderie mais là il commence à 7 h. »*

### 5.2.2. Les contraintes au déplacement contribuent à réduire l'accès

L'absence de moyen de transport contribue à restreindre l'accessibilité car ce facteur a comme conséquence de réduire le nombre de garderies où le parent peut inscrire son enfant. Toutes les mères dont les enfants fréquentent un CPE ou sont inscrits sur une liste d'attente ont sélectionné les établissements en fonction de leur proximité. Un CPE considéré comme situé à proximité est accessible à pied. Le nombre de CPE répondant à ce critère est limité. Les autres sont écartés :

*« Je ne l'aurais pas envoyé à Charlesbourg même s'il y avait eu une place là. Prendre l'autobus tous les jours pour l'envoyer là, il n'en était pas question. Ça me prenait une garderie proche même si c'était plus long. »*

Une autre ajoute : *« J'ai appelé dans les garderies, ça a l'air plein partout. J'ai appelé toutes celles du coin, pas trop loin, vu que je suis à pied. Partout on me disait que c'était complet. J'ai choisi la plus proche pour être sur la liste d'attente. C'est quand même un petit bout, au moins 20 minutes à pied. L'été, il fait chaud, ça ne me dérange pas. L'hiver, quand il fait froid, c'est un inconvénient. Quand il fera froid, ma fille aimera pas ça, moi non plus, marcher dans la neige. »*

Deux autres mères font aussi valoir l'importance de la distance.

Malgré qu'elle ait inscrit son enfant de 2 ans sur une liste d'attente, la première, âgée de 21 ans, demeure très hésitante quant à sa décision. Les difficultés éprouvées pour accéder à une place entretiennent cette hésitation. Cependant, affirme-t-elle, *« si une place d'une journée ou deux par semaine était disponible et si c'était à côté, j'irais tout de suite »*.

La seconde participante ne veut pas que son enfant fréquente un CPE. Cependant, son fils de 3 ans fréquente assez régulièrement une halte-garderie située à quelques minutes de marche de son domicile. *« Si c'était pas ça, je resterais chez nous. Ça ne marche pas ces enfants-là et t'as p'us de carrosse. En plus l'hiver... »*

### 5.2.3. Points saillants

- Parce qu'elles ne possèdent pas de véhicule, parce qu'elles ont parfois d'autres enfants, parce que les déplacements sont plus difficiles en hiver, les participantes considèrent comme inaccessibles tous les CPE où elles ne peuvent se rendre à pied (le maximum acceptable semble être de 20 minutes). Les propos des participantes laissent entendre que plus la garderie est loin (même si elles peuvent s'y rendre à pied), plus l'enfant est susceptible de ne pas s'y rendre certains jours.
- Le critère de la proximité, indissociable des conditions de vie des femmes rencontrées, contribue à réduire l'accessibilité car il a comme conséquence de limiter le nombre de CPE où elles peuvent inscrire leurs enfants.
- Si une mère est hésite encore à utiliser un CPE, l'inadéquation de la distance entre le CPE et le domicile contribue à entretenir cette hésitation.

### 5.3. L'accessibilité économique

En théorie, l'inaccessibilité économique ne pourrait être invoquée pour expliquer la non-utilisation des services de garde puisque les enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale peuvent recevoir des services gratuits pour une durée de 23 heures et demie par semaine. Cependant, cette information n'est pas connue de tous.

En ce qui concerne le coût des services, trois cas de figure sont possibles : des services à temps partiel gratuits ; des services à temps complet gratuits ; des services à temps complet qui combinent gratuité et contribution quotidienne de 5\$. Ces trois cas de figure se retrouvent parmi les participantes actuellement utilisatrices ou qui ont entrepris des démarches pour le devenir.

**Tableau 9****Distribution des participantes qui utilisent ou qui désirent utiliser des services de garde selon le type de fréquentation**

| Type de fréquentation | Utilisation<br>CPE | Liste d'attente<br>CPE |
|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Temps complet         | 6                  | 3                      |
| Temps partiel         | 2*                 | 2                      |
| <b>TOTAL</b>          | <b>8</b>           | <b>5</b>               |

\* Ces deux utilisatrices sont en attente pour une place à temps complet.

**5.3.1. La gratuité des services et l'utilisation à temps complet**

Les utilisatrices de services de garde à temps complet rencontrées dans le cadre de l'étude bénéficient toutes de l'entière gratuité des services étant donné que dans leur cas, soit le CLSC, soit la DPJ a recommandé la prolongation de la période de gratuité prévue pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale.

La situation de ces utilisatrices se distingue par le fait que les enfants de trois d'entre elles fréquentaient déjà un CPE à temps partiel avant que les services sociaux interviennent et recommandent une fréquentation à temps complet. Dans les trois autres cas, la fréquentation du CPE, et plus précisément la fréquentation à temps complet, est introduite avec l'intervention des services sociaux.

**5.3.2. La gratuité des services et l'utilisation à temps partiel**

Des participantes à l'étude ignoraient que leurs enfants pouvaient bénéficier gratuitement de services de garde à temps partiel, ou l'ignoraient jusqu'à ce que le CLSC leur suggère d'inscrire leurs enfants à une garderie. L'absence d'information sur la gratuité ne suffit pas à expliquer la décision de s'abstenir d'utiliser le service. Cependant, le fait de détenir cette information constitue un incitatif. L'exemple d'une participante qui, jusqu'au moment de l'entrevue, ignorait l'élément de gratuité, en témoigne.

Cette mère de 22 ans a trois enfants âgés de 7 ans, 2 ans et 5 mois. Elle cohabite avec le père de ses trois enfants. Elle raconte les multiples difficultés financières qu'elle traverse : menace d'interruption d'électricité, loyer impayé, revenu trop bas pour payer l'épicerie à la fin du mois, etc. À la question : « *Que ferais-tu si on te disait que tu peux envoyer ta petite de 2 ans gratuitement à la garderie, deux, trois jours par semaine ?* », elle répond : « *Peut-être que j'aimerais ça, ce serait un répit de ne pas avoir d'enfants à la maison.* »

Au moment de la collecte des données, les deux utilisatrices des services de garde à temps partiel attendaient une place à temps complet. L'une souhaitait retourner sur le marché du travail, l'autre voulait consacrer plus de temps à ses activités artistiques. Ces projets justifiaient leur demande pour des jours de garde supplémentaires. En comparaison, les deux mères inscrites sur une liste d'attente pour une fréquentation à temps partiel ne poursuivent aucun projet particulier. Une fréquentation à temps partiel paraît correspondre davantage à la façon dont elles envisagent l'exercice de leur rôle maternel.

Sur un tout autre registre, les propos de quelques participantes laissent supposer qu'elles associent l'aide sociale à un revenu leur permettant de travailler à élever leurs enfants. Conséquemment, elles n'ont pas à envoyer leurs enfants à la garderie, même si le service est gratuit, puisqu'on leur donne de l'argent pour leur permettre d'être mère à la maison. Elles semblent avoir l'impression qu'en élevant leurs enfants, elles gagnent leurs prestations. Envoyer leurs enfants en garderie leur donnerait au contraire l'impression de ne plus mériter leur revenu et contribuerait à affaiblir encore davantage la fragile estime qu'elles ont d'elles-mêmes. De plus, ces femmes recherchent dans la maternité l'ultime valorisation d'elles-mêmes.

L'une de ces mères s'exprime ainsi :

*« Je suis à la maison et je suis supposée de m'occuper de mon enfant. C'est un travail d'être mère en fin de compte. » Plus loin : « Ma meilleure amie m'a traitée de bien-être social et que je serais capable d'aller travailler si je voudrais. Mais moi je le sais qu'il faut que t'aies du talent, de l'expérience. Il faut que t'aies tant de choses [...]. » Elle ajoute : « Les enfants qui sont à la garderie sont comme plus indépendants, tandis que le mien c'est "Maman ! maman !", et moi j'aime ça être la meilleure, au moins pour mon enfant. Je suis pas la meilleure dans les jobs, au moins je veux que lui se dise : "Je sais que maman va être là". Être importante pour lui. »*

### 5.3.3. L'utilisation des services à 5 \$ pour compléter les services gratuits

Outre les deux utilisatrices de services à temps partiel qui attendent une place à temps complet, trois autres mères sont aussi en attente d'une place à 5 jours/semaine. Ces femmes sont donc disposées à déboursier le montant nécessaire pour une fréquentation à temps complet. Cependant, à cause de leurs faibles revenus, elles conviennent que même si le prix est peu élevé, elles devront « *couper ailleurs* ». Pour celles qui projettent un retour aux études tout en demeurant prestataires d'aide sociale, ces frais de garde s'ajouteront au coût des livres et aux autres dépenses.

*L'une d'elle résume : « C'est pas cher, mais c'est de l'argent qu'il faut que je trouve. Je pourrais prendre un "prêt et bourse" mais c'est à peu près le même montant que j'ai sur l'aide sociale. Le monsieur de l'aide sociale m'a dit que je suis aussi bien de rester sur l'aide sociale. Eux-*

*autres, ils payent pour deux à trois jours mais il faut que je paye le reste plus les frais de cours. Ça fait pas mal. »*

#### 5.3.4. L'incapacité de payer et la double inaccessibilité

En plus de l'impossibilité d'obtenir une place dans le réseau des CPE, deux mères ont invoqué le fait que les services de garde privés étaient également inaccessibles en raison de leur faible revenu. Cette double inaccessibilité les renvoie à leur vulnérabilité économique.

*L'une dit : « Je suis pognée [...]. Ça prend de l'argent, toujours de l'argent. » L'autre ajoute : « 20 \$ par jour c'est super cher [...]. Je serais peut-être capable une fois par semaine mais c'est un gros coup à donner. Je commence à raisonner comme ça si j'ai pas de place à 5 \$. Elle verrait des petites amies une fois par semaine. Ça va l'évoluer. »*

#### 5.3.5. Points saillants

- La possibilité d'avoir accès à des services gratuits n'est pas connue de toutes. La connaissance de cette information peut constituer un incitatif à utiliser le service.
- L'utilisation de services de garde à temps complet est corrélée avec la recommandation des services sociaux. Par contre, l'attente pour une place à temps complet est corrélée avec l'existence de projets (le plus souvent études ou travail) et exigera un effort financier alors que le budget est déjà très serré.
- L'utilisation des services de garde gratuits peut être associée à l'idée de ne plus mériter sa prestation d'aide sociale, ce qui contribue à alimenter un sentiment de dévalorisation personnelle.
- Si le manque de places fait en sorte que le CPE est inaccessible, le manque d'argent fait en sorte que les services de garde privés sont également inaccessibles.

#### 5.4. La commodité du service

Toutes les mères rencontrées considèrent les horaires des CPE comme satisfaisants. Quelques-unes ont souligné qu'il conviendrait d'augmenter le nombre d'établissements offrant des services de soir ou de nuit pour mieux accommoder les personnes qui travaillent sur ces plages horaires. L'analyse du discours parental met en évidence deux aspects de la commodité des services qui paraissent particulièrement importants : l'accueil et l'accès à une place pour le nombre de jours qui convient aux parents.

##### 5.4.1. L'accueil dans les services de garde

L'importance accordée à l'accueil repose sur deux facteurs. D'une part, l'accueil permet de rassurer quant à la sécurité des lieux pour l'enfant ; d'autre part, il permet de rassurer quant au type de relation que le service établit avec le parent.

Les parents se disent extrêmement sensibles aux cas d'abus en garderie rapportés par les médias. Les effets de cette médiatisation alimentent la croyance que les garderies peuvent être des lieux potentiellement dangereux. Les parents ont peur que les enfants y subissent de mauvais traitements. Cette crainte peut influencer sur leur motivation à inscrire l'enfant à un CPE.

D'où l'importance de l'accueil lorsque les parents se déplacent pour inscrire leurs enfants sur une liste d'attente ou lorsque ces derniers commencent à fréquenter la garderie. Si la première impression est positive, elle renforce ou confirme leur décision d'utiliser ce service. La visite des lieux, l'observation des enfants et du personnel en activité, l'ouverture du milieu, tout cela contribue à rassurer les parents et à confirmer le bien-fondé de leur décision. Par exemple :

*« Tout ce qu'on voit à la télé, tout ce qu'on entend, veux, veux pas, il en arrive des affaires ! »*

*« Quand j'y suis allée, je trouvais ça pas pire, il y avait des chaises comme avec des balles, il y avait plusieurs salles. On lui a demandé pour visiter. Elle avait rien à cacher parce que nous autres c'est important de demander sur le fait [sans prévenir]. Si elle m'avait dit non, j'aurais dit d'enlever mon nom. On a vu probablement ce qui se déroulait normalement dans la garderie. Les enfants étaient en train de manger et on trouvait que ça avait ben du bon sens. »*

Des mères ont aussi souligné l'importance de l'accueil pour désamorcer leur crainte d'être jugées par le personnel du service de garde. Elles s'attendent à ce que le personnel pense qu'elles veulent se débarrasser de leurs enfants ou qu'elles sont des mères résolument incompetentes. Par exemple :

*« J'ai eu mon premier à 15 ans. Je me disais : "Si je l'envoie à la garderie, ils vont dire que je m'en occupe pas comme du monde, que je sais pas m'en occuper, que je suis pas une bonne mère, que je l'ai eu trop jeune". Les préjugés de tous et chacun, ça a beaucoup d'impact sur*

*le choix de l'envoyer ou pas [...]. Les personnes de la garderie, avant de les envoyer, on sait pas très bien qui travaille là. Tu te dis qu'en te voyant arriver, ils vont se dire "Tiens, une autre jeune qui décide d'envoyer son enfant parce qu'elle ne veut pas s'en occuper !" On se dit tout le temps ça, c'est plus fort que nous autres [...]. Quand je suis venue, j'étais pas vraiment à l'aise au début. »*

*« Ils ont la façon de parler qui te fait pas sentir niaiseuse. Sont assez diplomates, ils passent ça pour que ça coule bien. Je ne me suis jamais sentie jugée ou mauvaise mère. »*

#### 5.4.2. Une place pour le nombre de jours qui convient

Les résultats de l'analyse du discours parental montrent que les mères sans travail et sans aucun projet particulier, mais disposées à utiliser des services de garde, préfèrent des places à temps partiel. L'accès à une telle place (2 à 3 jours/semaine) leur paraît plus compatible avec leur rôle de mère. Les propos laissent entendre qu'à 5 jours/semaine, le point d'équilibre est impossible, la fréquentation de la garderie à temps complet représente trop de jours sans l'enfant à leurs côtés.

*« Deux jours par semaine, ça serait correct, mais pas cinq sur cinq parce que je travaille pas [...]. »* Le conjoint de la jeune femme et père de l'enfant partage cette opinion. À ce sujet, la participante ajoute : *« Pas cinq jours sur cinq, on a peur que c'est comme si je ne serais comme plus la mère pour elle parce qu'elle serait plus longtemps avec les autres personnes qu'elle préférerait à nous, mais pas à un ou deux jours. »*

En comparaison, les mères dont les enfants fréquentent la garderie tous les jours de la semaine, et celles qui ont entrepris des démarches dans ce sens, soit projettent de réaliser un projet particulier, soit utilisent les services du CLSC ou de la DPJ.

Une mère de 22 ans, qui jusqu'à récemment ne souhaitait pas que son fils fréquente un CPE, prévoit maintenant un retour aux études. Elle a donc inscrit son fils avec l'intention qu'il se rende à la garderie tous les jours de la semaine.

*Elle affirme : « Aujourd'hui, si une garderie m'offrait deux jours par semaine, je ne le prendrais pas. Mon but c'est pas d'avoir un répit ou d'envoyer mon fils parce que j'en ai besoin. Moi c'est pas ça. Je recherche pour recommencer ma vie [études puis travail], j'ai pas besoin d'une journée ou deux par semaine. Si j'ai pas mon cinq jours/semaine, je vois pas la nécessité d'envoyer mon fils. Ce qu'ils font là-bas, je peux très bien le faire ici. »*

### 5.4.3. Points saillants

- L'accueil est une fonction essentielle pour désamorcer les craintes des parents, confirmer le bien-fondé de leur décision et vérifier le jugement que le personnel pose sur eux.
- Selon la perception de leur situation, des parents font valoir que les services qui répondent à leurs besoins correspondent à des places à temps partiel. Par contre, d'autres considèrent que ce sont des places à temps complet qui répondent le mieux à leurs besoins.

## 5.5. L'acceptabilité du service

Le jugement des participantes sur l'adéquation entre les pratiques éducatives du CPE et leur propre façon d'élever les enfants est assez polarisé : soit elles considèrent que les façons de faire sont complémentaires, soit elles critiquent les pratiques éducatives des CPE, la plupart du temps en les situant par rapport à la vie stressante qu'auraient leurs enfants si elles devaient concilier travail et responsabilité d'une famille monoparentale. Toutes les mères qui ne veulent pas d'une garderie n'entretiennent pas forcément un discours critique à l'égard des services de garde. Cependant, les quelques mères rencontrées qui ont tenu un discours critique sur la socialisation en CPE ont toutes décidé de ne pas utiliser une garderie.

### 5.5.1. La complémentarité des pratiques éducatives

Bon nombre de mères considèrent les pratiques éducatives des CPE comme complémentaires à la façon dont leurs enfants sont élevés à la maison. Cette opinion est émise par des parents dont l'enfant fréquente un CPE ou qui souhaiteraient qu'il le fasse. La complémentarité est comprise de deux manières distinctes. Pour certaines mères, les pratiques du milieu de garde complètent l'éducation donnée au foyer parce qu'elles y ajoutent des aspects différents. Pour d'autres, le milieu de garde est complémentaire parce qu'il prolonge ce qui se fait déjà à la maison. Dans les deux cas, les parents considèrent qu'il y a continuité éducative.

- ❖ Une illustration de la complémentarité dans la différence : *« L'enfant doit être capable de comprendre que quand il est à telle place, c'est tel règlement et quand il est à d'autres places, c'est d'autres règlements. Il est capable de faire la différence. »*
- ❖ Une illustration de la complémentarité dans le prolongement : *« En général, les règlements à la garderie, c'est les règles qu'on donne à la maison : tu cries pas,*

*tu cours pas à l'intérieur, tu partages, t'as pas écouté, t'as une conséquence [...] »*

Le thème de la discipline retient l'attention de plusieurs mères qui valorisent les façons de faire en CPE et qui considèrent que celles-ci influencent leurs propres pratiques éducatives. Les propos tenus par deux parents permettent d'illustrer la valorisation de ce processus d'influence :

*« Moi, je pliais tout le temps, j'étais portée à plier. Elle faisait quelque chose de pas correct, je la punissais mais pas longtemps. Je disais non, cinq minutes avant je disais oui, c'était plus fort que moi. À la garderie, ça ne marche pas de même. Tu fais quelque chose de pas correct, tu as une conséquence, elle tient jusqu'au bout. [...] À la garderie, ils me donnent des trucs pour m'aider, pour que ça marche mieux ici. »*

*« Ils m'ont donné beaucoup de trucs. J'avais une routine mais il m'en manquait encore un peu plus. Comme au niveau des pipis avant d'aller dehors [...]. Ça m'a aidée à solidifier ma routine que j'avais déjà ! C'est moins de tataouinage, moins de chialage depuis qu'il sait qu'il y a aussi une routine là-bas. On dirait que c'est venu m'aider à faire ce que je faisais. »*

L'analyse des propos tenus par les mères permet de dresser un tableau des pratiques éducatives des services de garde qu'elles valorisent et qui, selon elles, participent au développement des enfants. Pour parler du développement, elles utilisent aussi les termes *pour les faire évoluer, pour les faire progresser plus vite, pour les faire déboucher, pour les faire apprendre, pour les amener à une autre étape*. Le tableau se dessine ainsi :

- **Jouer** : jeux nouveaux, jeux en groupe, jeux à l'extérieur.
- **Socialiser** : avoir des amis, être moins sauvage, être moins gêné, voir du monde, voir autre chose que la maison.
- **Imiter** : faire comme les autres.
- **Partager** : être moins égoïste, vivre avec d'autres.
- **Devenir autonome** : se détacher de sa mère, décrocher de maman, être moins dans les jupes de maman, se débrouiller, être indépendant, faire son chemin, devenir plus responsable.
- **S'occuper** : trouver le temps moins long qu'à la maison, moins écouter la télévision, rompre l'ennui.
- **S'exprimer** : parler, chanter, demander, utiliser des mots plutôt que de piquer des crises, être moins renfermé.
- **Respecter les règles** : écouter, apprendre la discipline.
- **Bouger** : se dépenser.
- **Faire des belles sorties** : la cueillette des pommes, le théâtre, le cirque.
- **Se calmer** : se concentrer, devenir moins énervé.
- **Bien manger**.

Si elles valorisent les pratiques éducatives des CPE parce qu'elles participent au développement de leurs enfants, les actuelles utilisatrices ont également constaté que de façon générale, la fréquentation du service de garde avait amélioré la relation parent-enfant : au retour à la maison, l'enfant est plus calme (moins énervé, plus tranquille), il rechigne moins à aller se coucher et se couche plus tôt. Il peut aussi raconter à la mère ce qu'il a fait en son absence.

Si l'amélioration de la relation parent-enfant repose sur la modification du comportement de l'enfant, des utilisatrices ont souligné que l'absence de l'enfant leur permettait non seulement de dépenser moins d'énergie parce qu'elles étaient moins sollicitées, mais aussi de profiter de ce moment pour refaire le plein et être ainsi mieux disposées à soutenir le développement de leur enfant. Ces propos viennent surtout de mères qui se décrivaient comme *« au bout du rouleau, plus capable, à terre, brûlée, écrasée, à ne plus savoir où se garrocher la tête »*.

*L'une d'elle conclut : « Ça m'a permis de récupérer, de voir plus clair dans mes affaires, de savoir où je m'en vas et de savoir comme je fais. Mes enfants avaient pas à subir ce que je ressentais. Ça m'a permis de décompresser [...]. Autrement dit, j'étais dans un tunnel et je ne voyais plus de boutte. J'avais besoin de voir clair, de me sortir de là, sinon les enfants auraient été malheureux là-dedans. »*

*Une autre mère avec un enfant difficile témoigne : « À force d'avoir de la misère avec, comme je pourrais dire ça, pas que je l'aimais plus, mais à force d'avoir de la misère l'amour que j'avais pour lui était en train de se transformer et je ne voulais pas ça, mais j'avais trop de misère [...]. J'étais à terre, je pleurais tout le temps, tout était noir. »*

### 5.5.2. La critique des pratiques éducatives en CPE

Parmi les utilisatrices actuelles de services de garde, une seule émet de sérieuses réserves sur les pratiques éducatives en CPE. Les autres mères qui affichent un point de vue critique n'ont pas l'intention que leurs enfants fréquentent une garderie.

*L'utilisatrice qui émet des réserves s'exprime ainsi : « À la garderie, il faudrait qu'ils soient comme des adultes. C'est ce côté-là que j'aime moins de la garderie. Il faut que ça aille vite. Il est tout petit, il a 3 ans et il faut qu'il fasse comme à l'école. » Aux conseils du personnel des CPE, elle rétorque : « C'est correct qu'elles soulignent ça mais pas qu'elles exigent [...]. Elles viendront pas me dire ce que j'ai à faire chez nous [...]. On dirait qu'à la garderie, ils veulent leur apprendre à vivre bien, à être poli, sage mais à la maison ça ne se passe pas tout le temps comme ça [...]. Ma fille à la garderie, elle ramasse. Je viens la chercher, elle ramasse c'est instantané. Chez nous, il n'est pas question qu'elle ramasse, c'est tout le contraire. [...]. À la maison ça ne peut pas*

*être comme dans une garderie, tout le monde en rang. Autrefois, ça se passait à l'école. Là ça commence plus jeune [...]. À la garderie, ça les chipotte qu'ils s'intéressent pas à toute [...]. Il faut qu'ils soient intéressés à toute, comme à l'école, se faire taper sur les doigts s'ils travaillent pas assez. C'est ce côté-là que j'aime pas. »*

Le discours de trois autres mères, non-utilisatrices de services, dénote une critique de la socialisation en CPE englobée dans un discours plus large sur la qualité de vie. Ces mères responsable de famille monoparentale ne considèrent aucunement que les garderies sont des lieux dangereux pour les enfants ; elles estiment plutôt que le rythme de vie à la garderie, jumelé avec celui de la conciliation famille monoparentale\travail, n'est pas favorable au développement. Ces mères, d'un seul enfant, ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, prétendent avoir mis entre parenthèses leur statut de travailleuse, et être devenues prestataires d'aide sociale pour s'occuper de leur enfant jusqu'à son entrée à l'école (une seule, la plus âgée, a une bonne expérience de travail).

*« C'est un enfant qui dort tard, je ne suis pas prête à le réveiller à 6 h pour qu'il aille se faire garder, ce n'est pas son rythme [...]. L'horaire est rigide [...]. Ils dînent à 11 h 30, à 12 h 30 sont couchés, ils dorment une heure [...]. Pour moi, c'est important de passer du temps avec mon enfant. Ma perception c'est que de les rusher le matin, de les rusher le soir, ils vont avoir le temps pour ça. L'école va commencer assez vite [...], il a le temps d'être sur le rush. Pour le moment il est plus relax [...]. J'ai beaucoup de pression autour de moi pour l'envoyer à la garderie. Mais je me dis que si on a des enfants c'est pour les élever [...]. Je prône plus qu'un enfant soit élevé par ses parents plutôt que par des étrangers. C'est beaucoup de temps dans une garderie. Mon frère, les deux travaillent, ils partent à 7 h le matin et ils reviennent à 6 h moins quart le soir. Tout le monde arrive, ils soupent, à 8 h les deux enfants sont couchés. C'est pas beaucoup de temps avec eux. Le matin ça presse, la fin de semaine c'est l'épicerie, le lavage, le ménage [...]. Je ne pourrais pas vivre comme ça. Les garderies ça devrait être plus un dépannage. Pourquoi avoir des enfants si c'est pour les envoyer à la garderie 45 heures par semaine [...]. Moi, ce que je veux, c'est pas le pousser, le rusher, je ne veux pas mettre de pression, le laisser aller à son rythme. C'est sûr qu'il va falloir qu'il s'adapte, je suis consciente qu'il va falloir qu'il se lève pour aller à l'école mais c'est quelque chose qui va se faire graduellement [...]. Je ne voulais pas être sur l'aide sociale, je voulais passer du temps avec mon enfant. »*

Une autre participante, mère d'une fillette de 4 ans, explique : « Je trouve que les cinq premières années de la vie d'un enfant c'est les plus importantes, c'est là que tu l'élèves. Je me suis dit : "Je vais prendre mes cinq ans, je vais l'élever, je vais m'en occuper, après ça, elle va

*aller à l'école toute sa vie de toute façon". [...] J'ai décidé de ne pas travailler tant qu'elle n'irait pas à l'école [...]. Si j'envoyais mon enfant à la garderie, je ne resterais pas à rien faire, je retournerais sur le marché du travail. [...]. J'aime pas les garderies mais c'est quand même un bon dépanneur pour les parents qui travaillent. [...] Dans les garderies c'est une façon de les élever, moi c'est une autre façon. »*

Ces mères disent que leur pauvreté constitue pour elles un facteur de stress (obligation de se priver, de fréquenter les banques alimentaires, etc.). Elles affirment cependant être appuyées par les membres de leur famille, elles ont des activités sociales et leurs enfants côtoient d'autres enfants. Le stress de la pauvreté devient en quelque sorte le prix à payer pour éviter celui de la conciliation travail-parentalité qui oblige l'enfant à fréquenter trop tôt « une quasi-école » et à être assujéti à un rythme de vie trop rapide.

### 5.5.3. Points saillants

- Un bon nombre de participantes considèrent les pratiques éducatives des CPE comme acceptables parce que complémentaires à leur propre façon d'élever leurs enfants.
- Les utilisatrices des CPE valorisent la plupart des pratiques éducatives des CPE, y compris la discipline. Plusieurs constatent également que les pratiques des CPE améliorent la relation parent-enfant.
- Une utilisatrice pose un regard critique sur les CPE, elle se demande si, à force de vouloir stimuler les enfants, on ne les prive pas un peu de leur enfance.
- Des mères qui refusent que leurs enfants fréquentent un CPE s'objectent plus généralement au style de vie qu'auraient leurs enfants si elles devaient concilier travail et responsabilité d'une famille monoparentale. Au nom d'une meilleure qualité de vie, elles préfèrent donner plus de temps à leurs enfants, même si ce choix implique que la famille soit pauvre et doive compter sur les prestations d'aide sociale.

## 6. LE POINT DE VUE DES PARENTS SUR LES OBSTACLES À L'UTILISATION DES CPE

### 6.1. *L'exclusion du marché du travail*

Au moment de l'entrevue, aucune des mères rencontrées n'occupait un emploi. L'exclusion du marché du travail prive ces femmes de la principale raison qui motive habituellement l'utilisation des services de garde. Cependant, l'analyse de leur discours permet de constater que si toutes ces femmes font face à une situation objective semblable (pauvreté et absence d'emploi), toutes ne composent pas avec cette situation de la même façon. L'analyse de leurs propos révèle que l'intention d'utiliser un CPE varie en fonction de leurs conceptions du rôle parental (maternité), du travail et des besoins de leurs enfants. Ainsi :

#### *1<sup>er</sup> groupe :*

- Les mères qui considèrent que l'exercice de la maternité implique de se **qualifier pour aller travailler** afin d'améliorer la situation économique de la famille ; celles-ci **souhaitent** que leurs enfants fréquentent un CPE.

#### *2<sup>e</sup> groupe :*

- Les mères concevant que l'exercice de la parentalité dans un contexte de pauvreté les a menées à un état de **dépassement parental** (associé à un état dépressif) et constatant que leurs enfants souffrent d'un **problème de développement** ; elles **veulent** que leurs enfants aillent à la garderie.

#### *3<sup>e</sup> groupe :*

- Les participantes pour qui la maternité constitue un projet de vie central (elles sont très peu qualifiées et ne prévoient pas travailler), qui ne perçoivent pas chez elles de dépassement parental et de problème de développement chez leurs enfants ; celles-ci disent n'avoir **aucune raison** d'envoyer leurs enfants à la garderie.

#### *4<sup>e</sup> groupe :*

- Les participantes qui conditionnent l'exercice de la maternité à une **auto-exclusion temporaire du marché du travail** ; celles-ci **refusent** que leurs enfants aillent en CPE.

### Les deux premiers groupes et l'intention que l'enfant fréquente un CPE

Les femmes qui ont comme projet d'intégrer le marché du travail afin de sortir leur famille de la pauvreté ont modifié leur façon de voir l'exercice de la responsabilité parentale maternelle. Le travail ou les études leur semblent compatibles avec leur rôle maternel parce qu'elles présument que le sort de leurs enfants sera amélioré si la famille jouit d'un meilleur revenu. Leur décision d'envoyer leurs enfants en CPE ne peut être comprise qu'en rapport avec cette conception de leur rôle parental doublée de l'idée que les garderies favorisent le développement de l'enfant (aucune de ces mères ne relève de problèmes de développement chez leurs enfants).

*« Je voudrais qu'ils aillent à la garderie et moi faire de quoi. Ma situation est pas toujours drôle. Je voudrais avec de l'argent, leur acheter des choses. Ma belle-mère paye le linge de ma fille, lui fait couper les cheveux, mais c'est MES enfants. »*

Pour les mères qui n'établissent pas de rapport entre la parentalité et le travail, c'est le dépassement parental dans un contexte de pauvreté, combiné à un problème de développement chez l'enfant, qui conditionne la décision d'inscrire l'enfant à la garderie. Ces mères ne relient pas l'utilisation des services de garde à une volonté d'intégrer le marché du travail, mais à la satisfaction d'un besoin pour elles-mêmes et d'un besoin pour leurs enfants.

Le besoin des mères peut être défini comme celui de sortir de la dépression ou de l'état dépressif et de diminuer la surcharge parentale. La surcharge est associée à l'un ou l'autre des facteurs suivants : la pauvreté, la responsabilité d'une famille monoparentale, la responsabilité de plus d'un enfant, des ruptures amoureuses, la violence conjugale, des problèmes de consommation d'alcool, un soutien insuffisant de son rôle parental, des enfants difficiles. Quant aux besoins de l'enfant, ils relèvent surtout, selon les mères, de la stimulation du langage et d'une intervention relativement à des problèmes de comportement (violence, hyperactivité, sociabilité). La question du langage se révèle prépondérante. Les huit mères dont la décision d'inscrire leur enfant à un CPE (l'enfant fréquente effectivement le CPE ou est sur une liste d'attente) est associée à une surcharge parentale considèrent toutes, aussi, que leur enfant accuse un retard sur le plan du développement du langage.

Les participantes décrivent leur état de santé mentale dans les termes suivants : *« J'étais écrasée, j'étais à terre, je filais pas, je savais p'us où me garrocher la tête, j'étais dans la dépression, j'avais des médicaments, tu viens où tu sais p'us où te donner la tête, j'étais brûlée, je pleurais tout le temps, tout était noir, j'étais fatiguée, au bout du rouleau. »*

#### Les deux derniers groupes et la décision que l'enfant ne fréquente pas un CPE

Des participantes ont affirmé n'avoir aucun motif valable d'inscrire leurs enfants à la garderie. Premièrement, elles ne travaillent pas et pour le moment, elles ne projettent pas de le faire. Deuxièmement, tout en reconnaissant que le dépassement parental puisse être une raison valable d'utiliser un CPE, elles considèrent ne pas éprouver ce problème.

Aux yeux de l'une de ces participantes, la garderie est une solution valable pour les parents qui travaillent ou qui sont à la maison mais qui *« n'ont pas la force de continuer sans péter leur coche [...], qui n'ont pas la force d'endurer leurs enfants et que c'est là que surviennent les*

*pires drames* ». Celle-ci, mère de trois enfants à 22 ans, n'a pour sa part rien contre les garderies mais pour le moment, dit-elle, « *j'ai pas d'emploi, je vais pas aux études* », et elle ajoute se sentir « *la force de continuer* ».

Dans le cas d'autres mères, ce n'est pas l'exclusion du marché du travail qui explique la non-utilisation des services de garde, mais plutôt l'inverse. Celles-ci ont en effet décidé de ne pas envoyer leurs enfants en garderie et se seraient donc, pour cette raison, exclues volontairement du marché du travail. Elles considèrent cette exclusion comme temporaire, jusqu'à ce que leurs enfants aillent à l'école.

L'une de ces mères raconte : « *Avec l'aide sociale j'avais la possibilité de pouvoir m'en occuper jusqu'à ce qu'elle aille à l'école, avant de retourner sur le marché du travail [...]. Quand je suis tombée enceinte, je travaillais.* »

## **6.2. La fonction de contrôle social associée au CPE**

Sauf exception, les participantes ne se représentent pas les garderies comme des services exerçant une fonction de contrôle social. Elles ne les situent pas dans une dynamique de pouvoir permettant éventuellement aux services de garde de contribuer à leur faire perdre la garde de leurs enfants. Ce sont plutôt les services sociaux et médicaux, lorsqu'ils sont perçus comme des lieux de contrôle des compétences parentales, qui suscitent de la méfiance. La majorité des participantes n'incluent pas les garderies dans le champ des services sociaux mais plutôt dans celui des services éducatifs en amont de l'école.

### CPE et contrôle social

Une seule participante, jeune mère d'une fillette de 2 ans décrite comme accusant un retard de langage et frappant souvent les personnes de son entourage, craint toujours d'être jugée incompétente par le personnel d'un service de garde. Plus précisément, elle craint que les comportements de sa fille soient interprétés comme la manifestation de mauvais traitements dont elle serait victime à la maison. Cette crainte insécurise la mère déjà hésitante face à l'éventualité que sa fille aille à la garderie une journée par semaine.

La jeune mère explique : « *Je ne sais pas pourquoi ma fille réagit avec ses poings [...]. J'ai peur qu'ils pensent que son père la bat, puis elle a des troubles de langage et j'ai peur qu'ils disent que c'est de ma faute.* » En somme, cette informatrice craint que les comportements de sa fille soient interprétés comme la preuve d'une incompétence parentale, d'une incapacité à être parent.

Une autre participante a également associé les services de garde à une fonction de contrôle, mais dans un contexte fort différent. Cette mère utilisait de son propre chef un

service de garde quelques jours par semaine. À la même époque, la DPJ est intervenue dans cette famille. La garderie aurait alors fourni des informations sur les problèmes de développement éprouvés par l'enfant, ce qui aurait amené un juge du Tribunal de la jeunesse à recommander une fréquentation à temps complet.

*L'informatrice raconte : « Là, en ce moment, elle est à cinq jours\semaine parce que j'ai eu des problèmes avec la DPJ à un moment donné et le juge a dit : "Je veux qu'elle y aille cinq jours [...]". Eux autres [le personnel du CPE], y trouvaient qu'elle ne se développait pas assez vite. Moi, je trouvais pas. À comparer, j'ai beaucoup de copines qui ont des enfants à la maison et ils se développent moins vite qu'elle. Mais eux autres, on dirait qu'il faut que ça aille vite [...], il faudrait qu'ils soient comme des adultes [...], il faut qu'ils aillent vite. Tout petits, il faut qu'ils fassent comme l'école. » Sur les services de protection de l'enfance, elle ajoute : « Je suis une personne qui va toujours au bout de la limite avant de demander de l'aide. Souvent, je me suis cognée dans le mur avant de demander de l'aide, c'est là que la DPJ intervient dans ma vie. »*

#### Services médicaux et sociaux et contrôle social

Toutes les participantes n'ont pas parlé des services de protection de l'enfance, mais celles qui l'ont fait les ont décrits comme exerçant une fonction de contrôle social. C'est le cas, tout particulièrement, des deux mères ayant déjà perdu temporairement la garde de leurs enfants. Toutefois, une mère qui reçoit des services de la protection de la jeunesse pour son fils aîné a qualifié ces services en des termes se rapportant à l'aide.

D'autres participantes se méfient des services médicaux et de ceux des CLSC, et les situent dans le prolongement de la fonction de contrôle associée à la protection de l'enfance. C'est le cas de quatre mères qui se caractérisent par le fait qu'elles étaient très jeunes au moment de la naissance de leur premier enfant. Deux d'entre elles ont également précisé avoir elles-mêmes été des enfants ayant fait l'objet d'une mesure de protection.

*Sur les services médicaux, une participante raconte : « Je trouvais ça dur. C'est ton premier enfant, il arrive tellement d'affaires, eux autres ils auraient pu dire "tu bats ton enfant" ou des affaires de même. Ça m'a inquiétée mais le médecin a dit : "Inquiétez-vous pas, on le sait que vous l'avez pas battu, c'est une allergie". Dans la tête d'une personne toute seule avec un enfant, il se passe tellement d'affaires, en entrant à l'hôpital, tu te dis : "C'est quoi qu'ils vont penser, est-ce qu'ils vont croire que j'ai fait de quoi pour qu'il soit de même [...]"? On dirait que j'essaie de me défendre, de protéger mes enfants [d'un placement si par erreur ont la jugeait incompétente et dangereuse comme parent]. »*

*Des services sociaux, elle dit : « Papa [le père de ses enfants] a été dans la consommation, maman [elle-même] a déjà essayé de se suicider avant [...], ils vont dire en eux autres mêmes : "Pourquoi ils ont*

*eu des enfants ?” Ils vont penser qu’il va arriver des problèmes, que je vais retomber dans les médicaments et essayer de me suicider. Ils oseront pas me le dire mais ils vont se dire : “C’est à surveiller celle-là”. J’aime mieux parler à ma mère qu’à une pure étrangère [...]. Nous autres [elle et ses sœurs] on a passé par la DPJ. [...] J’ai connu un couple aussi qui a affaire avec la DPJ. Ça fait peur ! »*

Cette mère ne reçoit aucun service du CLSC et n'en a jamais demandé. Par contre, elle fréquente une ressource-famille dont elle dit le plus grand bien. Sa fille aînée fréquente une maternelle 4 ans. Elle a aussi inscrit son fils sur la liste d'attente de quelques CPE qu'elle associe à des services éducatifs.

Toutes les participantes ne se méfient pas des services sociaux. Ainsi, onze d'entre elles se sont déjà adressées au CLSC de leur territoire pour recevoir de l'aide : six reçoivent actuellement des services pour leurs enfants d'âge préscolaire et deux pour leurs enfants d'âge scolaire; une informatrice reçoit des services consécutifs à des conflits avec son ex-conjoint; deux ont demandé des services sans les obtenir.

### **6.3. L'opinion de l'autre parent**

Puisque ce sont des mères qui ont participé à l'étude, l'opinion de l'autre parent pouvant éventuellement faire obstacle à la fréquentation d'un service de garde est ici celle du père. Sauf dans le cas où l'opinion du père a été recueillie directement parce qu'il accompagnait la mère au moment de l'entrevue, l'unité d'information correspond à la position du père rapportée par la mère.

Rappelons que dix-huit mères ont participé à l'étude. Ces femmes ont au total 39 enfants conçus avec 28 hommes qui n'ont pas tous reconnu leur paternité. Parmi ces 39 enfants, 20 sont âgés de 2, 3 ou 4 ans, les autres sont soit plus vieux, soit plus jeunes. Ces 20 enfants ont 15 pères dont la paternité est légalement reconnue. Ce sont donc 15 pères qui sont susceptibles d'avoir une influence sur la décision que leurs enfants fréquentent ou non un service de garde. Près de la moitié de ces pères, soit sept, cohabitent avec leurs enfants et la mère de ces derniers, la plupart du temps de façon officieuse.

Selon la plupart des mères, le conjoint ou l'ex-conjoint n'est pas contre les garderies, ce qui signifie qu'il ne s'oppose pas, ou qu'il ne s'opposerait pas à ce que l'enfant en fréquente une. La position du père semble exceptionnellement constituer un obstacle à la décision de la mère d'utiliser un CPE. Seulement trois participantes, dont les enfants fréquentent pourtant un CPE ou sont inscrits sur une liste d'attente, ont rapporté que le père s'y opposait. Ces pères jugent préférable que l'enfant soit élevé par sa mère plutôt que par d'autres, et estiment que les garderies sont nocives pour les enfants parce « *qu'elles les rendent tannants* ».

Si les pères ne s'opposent pas aux CPE, ils prennent rarement l'initiative de la décision d'y inscrire leurs enfants. En fait, le plus souvent, les mères décrivent la position des

pères dans des termes qui évoquent l'indifférence et le désengagement. En ce sens, la position du père ne constitue pas un élément favorable ou incitatif à l'utilisation d'un service de garde et ne contribue pas à réduire résoudre l'ambivalence de certaines mères

## **7. LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET LES AUTRES RESSOURCES POUR LES ENFANTS**

### **7.1. Les maternelles 4 ans**

La population à l'étude habite dans les quartiers les plus défavorisés de la région de Québec. Poursuivant les objectifs de soutenir l'intégration à l'école et de prévenir les retards scolaires, le réseau de l'éducation offre aux parents de ces quartiers la possibilité que leurs enfants fréquentent des maternelles 4 ans, et ce, à raison d'une demi-journée chaque jour du calendrier scolaire.

Certains des enfants des participantes de l'étude avaient atteint l'âge de 4 ans, ou s'en approchaient. Les parents pouvaient donc choisir de les inscrire à une école offrant des classes maternelles 4 ans. L'analyse des propos de onze des dix-huit participantes permet de mettre en rapport le choix de la fréquentation du réseau scolaire et celui de la fréquentation des centres de la petite enfance. Ainsi, trois situations sont possibles :

#### **1) Le CPE comme premier choix**

Les parents de ce groupe ont déjà accès à une place en CPE 5 jours/semaine. Face à la possibilité d'inscrire leur enfant à une maternelle 4 ans, ils décident de continuer d'utiliser le service de garde. Les parents justifient leur choix en invoquant les raisons suivantes :

- Ils préfèrent que leur enfant fréquente la garderie toute la journée plutôt que la maternelle 4 ans la moitié de la journée.
- Ils pensent que la garderie peut préparer adéquatement leur enfant à l'école.
- Le personnel du CPE les a influencés et rassurés quant à leur choix.
- Tous ces parents ont précisé qu'avant la fréquentation du CPE, leur enfant accusait un retard sur le plan du développement du langage. Les progrès réalisés leur laissent croire que le CPE prépare adéquatement les enfants à l'école.

Une des mères de ce groupe avait inscrit son enfant à la maternelle 4 ans. Puis, à la suggestion de l'intervenante du CLSC, parce que son enfant souffrait d'un retard de langage, elle a reconsidéré son choix et décidé d'inscrire son enfant à la garderie. Appuyé par l'intervenante, son fils a eu peu après accès à une place en CPE. Dans le cas des autres participantes de ce groupe, leur enfant fréquentait la garderie depuis un certain temps déjà avant de pouvoir fréquenter la maternelle 4 ans. Aucune d'elles n'a choisi de retirer son enfant du CPE pour la maternelle 4 ans, mais toutes ont cependant eu un moment d'hésitation.

#### **2) La maternelle 4 ans en raison du premier choix inaccessible**

Les parents de ce groupe voulaient d'abord que leur enfant de 4 ans fréquente un CPE. N'ayant pas accès à une place en garderie, ils optent pour la maternelle 4 ans. Désirant retourner aux études, les mères de ce groupe préféreraient que leur enfant

fréquente une garderie toute la journée, et ce, chaque jour de la semaine. Elles considèrent le CPE comme un lieu d'éducation permettant de bien préparer leur enfant à l'école. À cause des problèmes de gardiennage et parce que leur enfant va ou ira à l'école la moitié de la journée seulement, elles ne peuvent concrétiser leur projet.

3) La maternelle 4 ans comme seul choix

Les participantes de ce groupe considèrent les CPE comme un service irrecevable. Par contre, elles croient que leur enfant sera mieux préparé à l'école s'il fréquente une maternelle 4 ans. Deux d'entre elles ont souligné que leur enfant accusait un retard de langage. Les propos de ces participantes permettent de croire que même si la maternelle 4 ans n'était pas disponible dans leur quartier, elles continueraient de refuser que leur enfant fréquente un CPE.

## **7.2. Les ressources pour les familles**

Sept des participantes de l'étude utilisent ou ont déjà utilisé les services des ressources familles. L'analyse de leurs propos permet de mettre en rapport le choix de l'utilisation de ces services et celui de la fréquentation des CPE. Deux situations sont possibles :

1) Utilisation des ressources familles parce que les CPE sont inaccessibles

Trois participantes de l'étude attendent une place en CPE. Durant ce temps, elles utilisent un service de garde-répit offert par une ressource famille. Le CPE constitue leur premier choix mais à cause de l'inaccessibilité, elles se tournent vers les services des ressources familles. Quoiqu'elles en disent le plus grand bien et qu'elles aient même à leur égard une opinion élogieuse, la garde-répit est dans leur cas un second choix, une option de dépannage.

2) Utilisation des ressources familles et CPE irrecevables

Pour les mères de ce groupe, les services de garde sont irrecevables. Par contre, elles apprécient les services qu'elles-mêmes et leur enfant reçoivent dans une ressource famille. Le lien de confiance établi avec la ressource, les activités conçues pour et avec les enfants, la possibilité de côtoyer d'autres personnes sont des éléments particulièrement valorisés et recherchés.

## CONCLUSION

L'objectif principal de l'étude était de recueillir de l'information sur le point de vue des parents pauvres et sans emploi sur les centres de la petite enfance afin de mieux comprendre ce qui les amène à décider d'utiliser ou non un service de garde pour leurs enfants. Les tableaux des pages suivantes synthétisent les résultats de l'étude en les regroupant autour d'un ensemble de variables qui influencent la décision des parents d'inscrire leurs enfants à un centre de la petite enfance. Outre les informations se rapportant à cinq dimensions de l'accès et à trois obstacles éventuels, on retrouve celles portant sur les perceptions que les participantes ont d'elles-mêmes, de leurs enfants et du message véhiculé par leur entourage sur les services de garde.

Les résultats de l'étude peuvent être rattachés aux cinq questions suivantes :

1. Comment orienter les interventions publiques si l'objectif poursuivi est d'accroître la présence des enfants pauvres dans les centres de la petite enfance ?
2. Le fait d'accroître la disponibilité des places en centres de la petite enfance pour les enfants pauvres peut-il suffire à y assurer leur présence ?
3. Comment orienter les interventions qui visent la décision des parents pauvres et sans travail d'inscrire leurs enfants à un centre de la petite enfance ?
4. Les centres de la petite enfance ont-ils les ressources nécessaires pour offrir des services de qualité aux enfants vivant dans des familles pauvres ?
5. Pour soutenir le développement des enfants, doit-on maintenir une diversité de services ?

### Accroître la présence des enfants pauvres dans les centres de la petite enfance

Les résultats de l'étude montrent que des enfants pauvres sont absents des services de garde en raison du manque de places. Ce n'est pas la motivation des parents qui est ici en cause, mais la disponibilité insuffisante de la ressource. Afin d'accroître la présence, dans les centres de la petite enfance, des enfants issus de familles économiquement défavorisées et exclues du marché du travail, il apparaît donc nécessaire d'augmenter pour eux la disponibilité des places. En raison des contraintes géographiques liées au revenu des personnes concernées (ex. : pas d'auto permettant de se déplacer facilement d'un quartier à l'autre), ces places doivent être disponibles à proximité du milieu de vie de ces familles.

Selon les propos des participantes mêmes, ne pas accroître le nombre de places peut entraîner des conséquences coûteuses, et ce, à plusieurs égards :

- ❖ Des enfants accusant des retards de langage ou ayant des problèmes de comportement ou de socialisation sont privés de services de garde qui pourraient être bénéfiques à leur développement.
- ❖ Le développement des enfants peut éventuellement être menacé par des parents en état de surcharge ou de dépassement parental. Sans services de garde, ces enfants sont privés d'un moyen de prévention et d'un soutien à leur développement.
- ❖ Les projets de mères motivées à sortir de la pauvreté (ex. : retour aux études ou au travail) peuvent avorter lorsque leur concrétisation dépend de l'accès aux services de garde.

Accroître la disponibilité des places pour les enfants pauvres implique qu'une fraction de la totalité des places actuelles et à venir leur soit réservée ou encore, que les nouvelles places soient prioritairement implantées dans les quartiers comprenant les plus fortes concentrations de pauvreté.

La présente étude s'est attardée aux enfants de familles pauvres et sans emploi, dont le revenu provient des prestations d'aide sociale. Ces enfants sont assurément pauvres. Cependant, le critère de l'exclusion du marché du travail et celui du statut de prestataire d'aide sociale ne suffisent pas à circonscrire toute la population des enfants pauvres. Ainsi, il faut s'entendre sur :

- ❖ Les paramètres qui serviront à définir la population de référence pour l'évaluation des besoins. L'enjeu, ici, est double. 1) Il s'agit d'abord de préciser quels enfants pauvres sont visés. Pour ce faire, il faut définir la population des enfants pauvres qui doit bénéficier des programmes des centres de la petite enfance (les enfants de familles à faible revenu, ceux de familles bénéficiaires d'aide sociale, ceux de familles dites en situation d'extrême pauvreté parce que répondant à une combinaison de critères qui comprend le type de famille et l'âge des parents, etc.). 2) Il s'agit ensuite de préciser le nombre de places accessibles aux enfants pauvres. Pour ce faire, il faut, en référence à la population visée, estimer les besoins et les traduire en nombre de places devant être disponibles pour les enfants pauvres.
- ❖ Le pourcentage de places à réserver aux enfants pauvres par rapport à la totalité des places disponibles en centres de la petite enfance, c'est-à-dire établir la part relative des places pour les enfants pauvres par rapport à l'ensemble des places.
- ❖ La distribution des places réservées aux enfants pauvres entre les centres de la petite enfance sur un territoire donné.

Les résultats de l'étude montrent aussi que parmi les enfants pauvres fréquentant un centre de la petite enfance, certains ont obtenu une place gratuite à temps complet en passant par le couloir d'accès particulier constitué autour des interventions des CLSC et

des services de protection de l'enfance. Nous disposons de peu d'information sur ces couloirs d'accès particuliers, si ce n'est que l'intervention des services sociaux semble accélérer l'accès au service de garde et conditionne l'accès à une place gratuite à temps plein. Cependant, il s'avère que les enfants qui entrent aux centres de la petite enfance par cette voie sont non seulement pauvres, mais aussi qu'ils éprouvent déjà certains problèmes de développement. Il serait ici pertinent de clarifier deux questions :

- ❖ À l'heure actuelle, dans les faits, les enfants orientés par les services sociaux constituent-ils, pour les centres de la petite enfance, une clientèle prioritaire parmi l'ensemble des enfants pauvres ? Comment ce mécanisme d'accès fonctionne-t-il entre les partenaires que sont les services de garde et les services sociaux ? Dans l'avenir, l'accès à une place pour ces enfants doit-il être traité en priorité ?
- ❖ Les besoins des enfants orientés par les services sociaux peuvent-ils être assimilés à ceux des autres enfants issus d'un milieu socioéconomique comparable, ou bien le soutien à leur développement commande-t-il des interventions particulières de la part des centres de la petite enfance ?

#### Suffit-il d'accroître la disponibilité des places ?

Les résultats de l'étude révèlent que si le manque de places limite la présence des enfants pauvres dans les centres de la petite enfance, il ne permet pas de comprendre le rapport que les parents pauvres entretiennent avec ces services. Ainsi :

- ❖ Dans un contexte de rareté des places, l'augmentation du nombre de places réservées aux enfants pauvres peut, par effet pervers, nourrir la discrimination et la stigmatisation à leur égard. À l'instar de leurs parents sans travail, les enfants peuvent être perçus comme des voleurs de places, usurpant celle des enfants dont les parents travaillent. Soit cette situation décourage les parents sans emploi d'utiliser un service de garde, soit ils l'utilisent en se sentant coupables ou honteux. Conséquemment, si l'objectif est d'augmenter la présence des enfants pauvres dans les centres de la petite enfance, les autorités publiques concernées devront émettre un message clair : les centres de la petite enfance sont destinés à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non. De plus, il y aurait probablement lieu d'explicitier le double objectif poursuivi par les services de garde : soutenir le développement des enfants et faciliter la conciliation travail-famille. Ces deux mesures supposent une concertation intersectorielle puisqu'elles concernent le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- ❖ Accroître la disponibilité des places n'implique pas automatiquement que plus d'enfants de milieux défavorisés occuperont ces places qui leur sont réservées puisque des parents sont réticents à choisir cette option.

### Intervenir sur la décision des parents pauvres et sans travail à inscrire leur enfant à un centre de la petite enfance

Sauf exception (lorsqu'un juge du Tribunal de la jeunesse ordonne qu'un enfant dont la sécurité ou le développement sont compromis fréquente une garderie), l'inscription à un centre de la petite enfance est un acte volontaire de la part des parents. Reconnaisant la nécessité de protéger ce caractère volontaire tout en postulant que des services de garde de qualité peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement des enfants pauvres, l'étude avait pour objectif de comprendre les motifs qui amènent les parents à inscrire leurs enfants à un CPE ou à choisir de ne pas le faire. Certes, le nombre insuffisant de places n'encourage pas les parents à aller vers les garderies. Cependant, les résultats de l'étude démontrent que les résistances de mères pauvres et sans emploi à y inscrire leurs enfants tiennent à un ensemble de facteurs relatifs à des composantes de leur identité (être mère et être pauvre), à la place qu'elles occupent dans la société, à leurs craintes et à leurs croyances. La détermination et la compréhension de ces résistances peuvent servir à guider les interventions de différents acteurs qui, chacun à sa manière, peuvent contribuer à lever ces mêmes résistances. Ainsi :

- ❖ Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale devrait mieux informer les parents prestataires d'assistance emploi (aide sociale) qu'ils peuvent avoir accès à des services de garde à temps partiel gratuits, et ce, sans réduction de leurs prestations.
- ❖ Toute action visant à favoriser l'insertion sociale des mères pauvres, sans être nécessairement une intégration aux études ou à l'emploi, peut les ouvrir davantage à l'idée que leurs enfants se retrouvent dans des milieux stimulants pour leur développement.
- ❖ La Direction de santé publique devrait favoriser un meilleur continuum de services entre les différents programmes de périnatalité offerts aux clientèles très défavorisées (Naître égaux - Grandir en santé et Jeunes parents) et les services destinés aux enfants jusqu'à leur entrée à l'école.
- ❖ En adoptant une attitude d'ouverture, respectueuse des valeurs d'autrui, le personnel des centres de la petite enfance peut créer un climat de confiance qui aidera les parents économiquement démunis et leurs enfants à se sentir à leur place dans les garderies. Le contact à l'occasion de l'inscription, la première visite, l'accueil à l'occasion de l'entrée dans les services semblent des moments particulièrement importants.

### La qualité des services de garde

Accroître la présence des enfants pauvres dans les centres de la petite enfance ne constitue pas une fin en soi. L'enjeu fondamental de cette présence accrue est d'offrir aux enfants des services de qualité, à même de soutenir leur développement. Les

enfants pauvres sont à la fois des enfants comme les autres et des enfants pouvant avoir des besoins particuliers en raison du milieu dans lequel ils vivent. Plusieurs mères de l'étude ont par exemple souligné que leurs enfants avaient un problème de langage ou de comportement. Si des enfants pauvres se retrouvent en plus grand nombre dans les garderies, il convient de s'assurer que les services offerts seront de qualité. De bons programmes éducatifs, un financement adéquat, du personnel qualifié et motivé peuvent aider les enfants pauvres à bien démarrer leur vie en faisant en sorte que la garderie constitue un avantage pour eux.

### La diversité des ressources pour soutenir le développement des enfants

Les centres de la petite enfance, les organismes communautaires de soutien aux familles et les maternelles 4 ans ne remplissent pas les mêmes fonctions. Cependant, chacune de ces ressources peut contribuer à soutenir le développement des enfants. Les résultats de l'étude montrent qu'il y a avantage à maintenir une diversité de ressources dans la mesure où cette diversité laisse aux parents la possibilité de choisir, dans la mesure également où, advenant un refus ou encore l'inaccessibilité d'un service, les enfants pauvres peuvent bénéficier d'autres services de nature préventive. Par exemple, des mères refusent que leurs enfants fréquentent une garderie mais utilisent régulièrement les services d'une ressource famille (y compris ceux pour les enfants) ou prévoient que leurs enfants iront à la maternelle 4 ans. Dans ce dernier cas, il y aurait lieu d'approfondir les conséquences et les avantages pour les enfants pauvres des quartiers défavorisés, et de viser pour eux une plus grande disponibilité des places en garderie, tout en développant le réseau des maternelles 4 ans.

## Analyse de la décision d'inscrire un enfant à un centre de la petite enfance selon le point de vue des participantes; à l'étude

**Variables : perception de soi, la perception de l'enfant et l'influence de l'entourage**

|                                                                                                                                                                                                             | ÉLÉMENTS FAVORABLES<br>À L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES<br>À L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PERCEPTION DE SOI</b><br><br><b>Perception de sa santé mentale</b><br><br><br><b>Perception de son rôle parental (mère)</b><br><br><br><b>Perception de son statut de bénéficiaire de l'aide sociale</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un problème de santé mentale : dépression (<i>voir tout en noir, pleurer tout le temps, à la veille de péter sa coche</i>, etc.) et vouloir une amélioration.</li> <li>• Être en condition de surcharge ou de dépassement parental et vouloir <i>reprendre le dessus</i>, croire que les garderies peuvent être des mesures préventives.</li> <li>• Croire qu'une de ses responsabilités maternelles est de tenter de <i>sortir</i> la famille de la pauvreté (projet étude ou travail).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surinvestissement du rôle maternel : croire être la seule à pouvoir s'occuper adéquatement de son enfant.</li> <li>• Croire qu'une mère doit occuper toute la place auprès de son enfant (écarter le père et les autres adultes).</li> <li>• Se définir exclusivement à partir de son rôle de mère.</li> <li>• Avoir l'impression qu'en élevant son enfant on « mérite » des prestations d'aide sociale – si l'enfant fréquente la garderie, croire qu'on ne mérite plus les prestations ce qui conduit à une dévalorisation de l'estime de soi déjà fragile.</li> </ul> |
| <b>PERCEPTION DE L'ENFANT</b>                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constater un retard de langage chez son enfant et vouloir combler ce retard.</li> <li>• Constater un problème de comportement ou de socialisation chez son enfant et vouloir un changement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>PERCEPTION DE L'INFLUENCE DE L'ENTOURAGE</b>                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception du message véhiculé par l'entourage : la garderie c'est <i>bon</i> pour l'enfant et la garderie permet à la mère de <i>reprendre le dessus</i> et de s'occuper d'elle-même.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception du message véhiculé par l'entourage : envoyer ses enfants à la garderie c'est vouloir se débarrasser de se faire, les faire élever par d'autres.</li> <li>• La garderie rend les enfants turbulents et sape l'autorité des parents.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Analyse de la décision d'inscrire un enfant à un centre de la petite enfance selon le point de vue des participantes à l'étude

### Variables : perception de chacune des composantes de l'accès

|                                                   | ÉLÉMENTS FAVORABLES L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PERCEPTION DE LA DISPONIBILITÉ DES PLACES</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que l'intervention des services sociaux facilite l'accès dans un contexte de pénurie de places (celles qui ont demandé en vain l'aide du CLSC pour accélérer l'accès se perçoivent comme des laissés-pour-compte).</li> <li>• Penser que connaître personnellement une responsable d'un service de garde en milieu familial facilite l'accès.</li> <li>• Penser que son comportement peut faciliter l'accès : réactiver sa demande périodiquement, argumenter, rappeler, etc.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire qu'à cause de la rareté des places, il ne vaut même pas la peine d'essayer.</li> <li>• Voir le mécanisme d'accès au CPE comme une véritable course à obstacles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>PERCEPTION DE L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constater que posséder une auto facilite l'accès.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que sans auto, l'accès est réduit parce que le nombre de CPE où il est possible d'inscrire l'enfant est limité.</li> <li>• Penser que même accessible à pied, l'accès peut être difficile parce que l'enfant rechigne à marcher (surtout l'hiver avec le froid et la neige) ou que la mère à d'autres enfants plus jeunes qui ne peuvent être laissés seuls.</li> </ul>                                                     |
| <b>PERCEPTION DE L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser que la gratuité facilite l'accès à temps partiel.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ignorer la possibilité de services gratuits à temps partiel.</li> <li>• Vouloir une place 5 jours/semaine mais trouver difficile de devoir payer 10 \$ hebdomadairement alors qu'on a déjà de la difficulté à joindre les deux bouts.</li> <li>• Considérer inutile de devoir obtenir une recommandation des services sociaux pour des services gratuits 5 jours/semaine si la garderie est bénéfique pour les enfants.</li> </ul> |
| <b>PERCEPTION DE LA COMMODITÉ DES SERVICES</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire valoir qu'un accueil « sécurisant » réduit le doute du bien fondé de la décision d'inscrire l'enfant à un CPE (atténue la peur que le CPE soit un lieu dangereux pour leur enfant).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que la garderie peut être un lieu dangereux (abus possibles).</li> <li>• Avoir l'impression que le personnel du CPE juge le parent et peut le disqualifier.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                       | ÉLÉMENTS FAVORABLES L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire valoir qu'un accueil «ouvert », sans préjugé rassure quant à la possibilité que le personnel du CPE juge le parent.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Croire que les CPE ne sont pas suffisamment souples pour ajuster leurs services aux besoins des parents (ex. des places à temps partiel).</li> </ul>                                                                                                                                    |
| <b>PERCEPTION DE<br/>L'ACCEPTABILITÉ DES SERVICES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Penser que les pratiques éducatives des CPE sont complémentaires aux leurs.</li> <li>Valoriser les pratiques éducatives des CPE différentes des leurs.</li> <li>Croire que la fréquentation du CPE améliore la relation parent-enfant (au retour enfant moins accaparant, mère plus disponible).</li> <li>Croire que le CPE prépare à l'école.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Penser que les pratiques éducatives des CPE sont trop scolaires.</li> <li>Penser que la conciliation famille mono-parentale/travail/CPE génère trop de stress, bouscule l'enfant et se fait au détriment de la qualité de la qualité de vie et de la relation parent-enfant.</li> </ul> |

## Analyse de la décision d'inscrire un enfant à un Centre de la petite enfance selon le point de vue des participantes à l'étude

### Variables : perception de trois éventuels obstacles

|                                                                      | ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'INSCRIPTION                                                                                                                                   | ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES À L'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PERCEPTION DE L'OBSTACLE DE L'EXCLUSION DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que la fréquentation d'un CPE permet à la mère de poursuivre un projet de retour aux études ou au travail.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que les CPE sont uniquement ou prioritairement pour les parents qui travaillent.</li> <li>• Croire que le parent sans travail dont l'enfant fréquente un CPE vole une place au parent qui travaille.</li> <li>• Croire n'avoir aucune raison significative pour que l'enfant fréquente un CPE.</li> <li>• Faire valoir que son exclusion du travail est la conséquence (en non la cause) de la décision que l'enfant ne fréquente pas un CPE.</li> </ul> |
| <b>PERCEPTION DE L'OBSTACLE DU CPE COMME LIEU DE CONTRÔLE SOCIAL</b> |                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Craindre que les comportements de l'enfant soient considérés comme la manifestation de l'incompétence parentale.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>PERCEPTION DE L'OPINION DE L'AUTRE PARENT (PÈRE)</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que le père adhère à sa décision (réduit l'hésitation de la mère).</li> </ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croire que le père est indifférent à sa décision (l'indifférence ne réduit pas l'hésitation de la mère).</li> <li>• Penser que le père s'oppose au CPE (renforce l'hésitation de la mère).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           |

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD, F., R. MORIN et G. BERGERON (2000). *Vulnérabilité de la clientèle de six ressources communautaires pour les familles de la région de Québec*, Direction de santé publique de Québec, affiche présentée dans le cadre des Journées annuelles de santé publique 2000, Montréal, 7 au 9 novembre 2000.
- BEAU, S., et F. WEBER (1998). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- BEDARD, J. (1998). *Famille en détresse sociale. Repères d'action du social au communautaire*, tome 1, Québec, Anne Sigier.
- BERNIER, N., et P. TURCOTTE (2001). *Fondements théoriques et pistes d'action en intervention précoce*, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation du Bas-Saint-Laurent.
- BOUCHARD, C. (1989). « Lutter contre la pauvreté ou ses effets ? Les programmes d'intervention précoce », *Santé mentale au Québec*, vol. 14, n° 2, p. 138-149.
- BOYER, G., et J. LAVERDURE (2000). *Le déploiement des programmes de type Naître égaux – Grandir en santé au Québec*, Avis de l'Institut national de santé publique du Québec, INSPQ.
- BROOKS-GUNN, J., et G.J. DUNCAN (1997). « The Effects of Poverty on Children », *The Future of Children*, vol. 7, n° 2, p. 55-71.
- CASTEL, R. (1991). « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », in J. Donzelot (sous la dir. de), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Esprit, p. 137-168.
- COLIN, C., et H. DESROSIERS (1989). *Naître égaux - Grandir en santé*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- COLIN, C., F. OUELLET, G. BOYER et C. MARTIN (1992). *Extrême pauvreté, maternité et santé*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

- DERET, A. (2001). « Les centres de la petite enfance : soutien aux parents travailleurs ou lieu d'intervention auprès des familles », *Éthique publique*, vol. 3, n° 1, p. 138-145.
- DESROSIERS, H. (2000). « Milieux de vie : la famille, la garde et le quartier », in *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec*, (ELDEQ 1998-2002), Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, n° 2.
- DUBAR, C. (2001). « Entretiens biographiques de recherche : entre histoire collective et singularité », *Sciences sociales et santé*, vol. 19, n° 3, p. 35-41.
- FERLAND, M., et G. PAQUET (1995). « Liens entre le statut socioéconomique et la santé », in C. Lavallée, C. Bellerose, J. Camirand et P. Caris (sous la dir. de), *Aspects sociaux reliés à la santé. Rapport de l'enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, vol. 2, p. 119-168.
- FERLAND, M. (2001). *Documents de référence sur les seuils de faible revenu et l'aide sociale*, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 20 décembre 2001.
- FREDE, E.C. (1995). « The role of program quality in producing early childhood program benefits », *The Future of Children*, vol. 5, n° 3, p. 115-132.
- GAUTHIER, B., et al. (1993). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2001). *Aide financière pour les familles québécoises*, Direction des communications.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (1998). *Jouer c'est magique. Programme favorisant le développement global des enfants*, Montréal, Les Publications du Québec, tome 1 et tome 2.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (1997). *Programme éducatif des centres de la petite enfance*, Montréal, Les Publications du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2000*.

GRAWITZ, M. (1979). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

GUO, G., et K. MULLAN HARRIS (2000). « The Mechanisms Mediating the Effects of Poverty on Children's Intellectual Development », *Demography*, vol. 37, n° 4, p. 431-447.

HOHMANN, M., et D.P. WEILDART (1985). *Educating young children/Active learning practices for preschool and child care program*, Ypsilanti, Michigan, HIGH/SCOPE Press.

HUBERMAN, M.A., et M.B. MILES (1991). *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck Université.

KAUFMANN, J.C. (1996). *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.

LAVERDIÈRE, J. (2001). *Portrait de la pauvreté sur le territoire du CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier*, étude de la vulnérabilité socioéconomique des quartiers et des secteurs de dénombrement.

LIPMAN, E.L., et D.R. OFFORD (1994). « Les enfants défavorisés », *In* Groupe d'étude canadien sur l'examen médical périodique, *Guide canadien de médecine clinique préventive*, Ottawa, Santé Canada, p. 406-420.

MARMOT, M., et R.G. WILKINSON (1999). *Social Determinants of Health*, Oxford, Oxford University Press.

MARTIN, C, et al. (1995). *Naître égaux – Grandir en santé. Un programme intégré de promotion de la santé et de prévention en périnatalité*, Québec, ministère de la Santé et des services sociaux.

MERCIER, L. (1995). « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, vol. 44, n° 3, p. 7-27.

MUECHIELLI, R. (1991). *L'analyse de contenu*, Paris, Éditions ESF.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2000). *Rapport sur la santé dans le monde 2000 : Pour un système de plus en plus performant*, Genève.

- PAGEAU, M., et M. FERLAND (2002). *Le portait de santé. La région de Québec et ses territoires de CLSC*, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- PALACIO-QUINTIN, E., et R. CODERRE (1999). *Les services de garde à l'enfance – Influence des différents types de garde sur le développement de l'enfant*, rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie.
- PAQUET, G., et R. DUBOIS (2000). « Conditions de vie, santé et développement. Section I – Santé et développement en milieu de pauvreté », in *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ, 1998-2002), Québec, Institut de la statistique du Québec.
- PAQUET, G. (1998). « Pour aller au-delà des croyances quant à l'égalité des chances de réussite : un bilan de la recherche sur l'intervention préscolaire en milieu défavorisé », *Revue canadienne de psycho-éducation*, vol. 27, n° 1, p. 75-106.
- PENCHANSKY, R. (2001). *Defining and Measuring Access*, Targeting Improved Access, SEAM Conference 2001.
- PENCHANSKY, R., et W. THOMAS (1981). « The concept of Access », *Medical Care*, vol. 19, n° 2, p. 127-140.
- PERREAU, M., G. BOYER, C. COLIN et J.F. LABADIE (2000). *Naître égaux – Grandir en santé – Évaluation de la mise en œuvre initiale du volet prénatal dans quatre CLSC de Montréal*, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- PINEAULT, R., et C. DAVELUY (1991). *La planification de la santé : concepts, méthodes, stratégies*, Montréal, Éditions Agence d'Arc.
- REITSMA-STREET, et al. (1994). « La pauvreté des enfants au Canada », *Le travailleur social*, vol. 62, n° 4, p. 149-156.
- REGIE REGIONALE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DE QUEBEC (2000). *Cibles d'action en promotion de la santé et en prévention pour la période 2000-2003*.

SAVARD, S., et R. MAYER (2001). « Le partenariat interorganisationnel dans le secteur de la petite enfance », *Revue canadienne de service social*, vol. 18, n° 1, p. 107-130.

TARTE, J., et al. (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins en matière de services de garde éducatifs*, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, Institut de la statistique du Québec.

THOMAS, W., et R. PENCHANSKY (1984). « Relating Satisfaction with Access to utilization of Services », *Medical Care*, vol. 22, n° 6, p. 553-568.

TURCOTTE, D., G. LESSARD et A. BEAUDOIN (2001). « La participation des femmes de milieux économiquement faibles aux services prénatals : essai de modélisation », *La Revue canadienne d'évaluation de programme*, vol. 16, n° 1, p. 43-63.

UNITED STATE PUBLIC HEALTH SERVICE (1999). *Mental Health: A report of the Surgeon General*, Department of Health and Human Sciences.

VANDELL, D.L., V.K. MERDERSON et D.S. WILSON (1988). « A longitudinal study of children with day-care experiences of varying quality », *Child Development*, vol. 59, n p. 1286-1292.

VILLEDIEU, Y. (2002). *Un jour la santé*, Montréal, Boréal.